



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Réglementation intelligente
RAPPORT SUR LES INITIATIVES ET LES PROJETS

Édition de l'automne 2005

Canada 

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Canada

La réglementation intelligente [ressource électronique] : rapport sur les initiatives et les projets : édition de l'automne 2005.

Monographie électronique en version PDF et HTML.

Mode d'accès: World Wide Web : www.reglementation.gc.ca

Publ. aussi en anglais sous le titre: Smart regulation, report on actions and plans, fall 2005 update.

Publ. par Bureau du Conseil privé.

Également publ. en version imprimée.

ISBN 0-662-70484-3 (PDF)

No de cat.: CP22-80/2005-1F-PDF

1. Règlements (Droit administratif) – Canada.
2. Législation – Canada.
3. Procédure administrative – Canada.
4. Droit – Canada.
5. Règlements (Droit administratif) – Rédaction – Canada--Participation des citoyens.
6. Règlements (Droit administratif) – Rédaction – Coopération internationale.

I. Canada. Bureau du Conseil privé

II. Titre.

JL75.C3614 2005

342.71'066

C2005-980270-7

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

Pour se procurer des exemplaires :

Téléphone : (613) 957-5153

ATS/ATM : (613) 957-5741

Télécopieur : (613) 957-5043

Adresse électronique : info@pco-bcp.gc.ca

Table des matières

Message du président du Conseil du Trésor	1
1. Raison d'être du présent rapport	3
2. Réglementation intelligente aujourd'hui	4
Principes	4
Objectifs	5
État de la mise en œuvre	5
Mécanismes pour la participation des Canadiens	7
3. Renforcement de la gestion de la réglementation	9
Tour d'horizon des initiatives existantes	9
Nouvelles initiatives	14
4. Coordination et coopération : état de la situation	16
Coordination interministérielle et activités des tables thématiques	16
Coopération fédérale-provinciale-territoriale	21
Coopération internationale	21
5. Mise à jour des initiatives ministérielles	25
Canada en santé	26
Viabilité de l'environnement	31
Sûreté et sécurité	37
Innovation, productivité, contexte d'affaires	39
Prosperité pour les Autochtones et pour le Nord	52

6. Nouvelles initiatives ministérielles	55
Canada en santé	56
Viabilité de l'environnement	66
Sûreté et sécurité	70
Innovation, productivité, contexte d'affaires	75
Prosperité pour les Autochtones et pour le Nord	85
7. Initiatives achevées	88

Message du président du Conseil du Trésor

Le gouvernement du Canada s'est engagé à rendre compte deux fois l'an des progrès réalisés dans le dossier de la réglementation intelligente. Destiné aux intervenants dans le processus de réglementation aussi bien qu'aux membres du grand public, le présent rapport constitue un outil essentiel de la réforme du régime canadien en même temps que la manifestation d'un souci de transparence qui s'étend même aux secteurs où les changements ne se sont pas opérés aussi rapidement que prévu.

Un système de réglementation vraiment efficace s'appuie sur un fondement stratégique solide, répond aux besoins des Canadiens et va au-devant des événements afin de tenir compte des réalités auxquelles nous devons de plus en plus souvent faire face, comme les progrès scientifiques rapides, les défis de l'économie mondiale et les risques transfrontaliers en matière de santé, d'environnement et de sécurité. Pour obtenir des résultats réels, c'est-à-dire quantifiables, nous devons rester déterminés à bâtir un système dynamique et adaptable qui encourage les relations de coopération fructueuses entre les partenaires et les intervenants et qui rend des comptes aux citoyens qu'il sert.

Depuis son lancement en mars 2005, l'Initiative de réglementation intelligente a rapidement réalisé des progrès, illustrant la détermination du gouvernement fédéral à faire avancer le dossier du renouvellement de la réglementation et à apporter des améliorations dans les secteurs clés. Les ministères fédéraux responsables de la réglementation travaillent ensemble à mieux coordonner leurs activités.



De plus, nous collaborons étroitement avec les provinces et les territoires pour atteindre des objectifs communs. Enfin, des partenaires internationaux se joignent aussi à nous dans les domaines d'intérêt commun. Pendant ce temps, le gouvernement continue d'élaborer des mécanismes visant à renforcer la gestion du système et des outils pour mesurer les progrès.

Le lancement de la réglementation intelligente en mars 2005 s'est accompagné de la publication de la première édition du *Rapport sur les initiatives et les projets* et du lancement du site Web sur la réglementation du gouvernement fédéral. Nous exposons dans la présente édition du rapport quelque 30 nouvelles initiatives, ainsi que le bilan de 40 autres initiatives lancées en mars dernier. Ce compte rendu montre clairement les progrès des initiatives décrites dans le premier rapport, entre autres la hausse de 33 % de l'efficacité du processus d'approbation des médicaments et les progrès d'une initiative qui permet à 233 types d'entreprises d'obtenir des permis fédéraux, provinciaux et municipaux à partir d'un seul site Internet.

Nous y annonçons pour la première fois un système d'évaluation des nouvelles substances chimiques plus efficace qui raccourcira la période d'évaluation tout en garantissant le respect de normes rigoureuses de protection de l'environnement et de la santé humaine. Le rapport fait aussi état des nouvelles dispositions législatives qui autoriseront les Premières nations à collaborer avec le gouvernement pour créer des règlements corrigeant les lacunes en matière de réglementation pour des projets proposés dans les réserves. Dans certains cas, les objectifs indiqués n'ont pu être atteints, comme dans le secteur de la biotechnologie. La complexité inhérente à l'élaboration concertée d'un cadre de réglementation amélioré, qui vise de nombreux participants, a occasionné certains retards, mais nous restons déterminés à aller de l'avant.

Le gouvernement entend mettre en place un système de réglementation qui protégera la sécurité, la santé, l'environnement et le bien-être économique de tous les Canadiens. Cela signifie qu'il fera de la réglementation intelligente un volet de ses activités courantes, qu'il évaluera avec objectivité le temps requis pour régler les problèmes de réglementation complexes et qu'il veillera à ce que les changements apportés soient pertinents et qu'ils répondent bien aux besoins des Canadiens. La participation constante des citoyens et des différents intervenants est une condition essentielle de la réforme de notre régime de réglementation et de la mise en œuvre de règlements intelligents.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reg Alcock', with a large, stylized initial 'R'.

Reg Alcock, P.C., député
Président du Conseil du Trésor et ministre responsable
de la Commission canadienne du blé

1. Raison d'être du présent rapport

Le présent rapport est le deuxième d'une série de comptes rendus réguliers sur les initiatives de réglementation intelligente qui sont en cours ou proposées. Il permet au gouvernement du Canada de tenir les citoyens au courant du dossier. La présentation de ce rapport va dans le sens de notre engagement de rendre compte des résultats de l'importante et ambitieuse Initiative de réglementation intelligente.

Les pages qui suivent donnent des renseignements sur la façon dont les progrès sont réalisés dans le renouvellement de la réglementation au Canada. Nous décrivons les projets d'amélioration de la gestion de la réglementation dans l'ensemble du gouvernement fédéral, les activités en cours et prévues dans le domaine sensible de la coopération et de la coordination en matière de réglementation, ainsi que le rôle des citoyens et des intervenants dans la définition de la réforme du système.

Les tableaux qui se trouvent à la fin du rapport illustrent les points saillants des initiatives de réglementation que divers ministères et organismes ont lancées à l'appui des objectifs du gouvernement en matière de réglementation et en réponse aux préoccupations des intervenants. Ces tableaux résument les progrès réalisés dans le cadre des initiatives décrites dans le premier *Rapport sur les initiatives et les projets* (publié en mars 2005) et incluent aussi les nouvelles initiatives créées au cours des six derniers mois.

On peut consulter ce rapport et lire d'autres nouvelles sur la réglementation intelligente à l'adresse www.reglementation.gc.ca.

Pour nous joindre

Nous accueillerons avec plaisir vos commentaires sur le présent rapport et vos suggestions pour augmenter l'utilité de ce document.

Veillez composer le **(613) 943-5076** pour de plus amples renseignements ou faire parvenir vos commentaires ou questions à l'adresse info@reglementation.gc.ca ou au

**155, rue Queen, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 6L1.**

2. Réglementation intelligente aujourd'hui

La réglementation intelligente est une initiative pangouvernementale qui a pour objet d'améliorer le système de réglementation du gouvernement du Canada, de sorte qu'il puisse s'adapter aux réalités actuelles et à nos nouveaux besoins. Elle vise à créer un système cohérent et transparent qui continue d'aller au-delà des événements, d'être progressif et de tenir au courant les citoyens.

L'Initiative de réglementation intelligente se compose d'une série de projets visant à renforcer la politique, les processus, les outils et les collectivités qui sont nécessaires à l'obtention d'un haut niveau de rendement de la réglementation et facilitent l'amélioration continue. La réglementation intelligente insiste sur l'importance de protéger la santé et la sécurité des Canadiens, de contribuer à un environnement sain et de mettre en place les conditions qui favorisent une économie novatrice et prospère.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Amélioration du rendement relatif aux médicaments

Grâce à la Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques, on a éliminé les arriérés dans les examens de produits pharmaceutiques et considérablement amélioré les délais d'examen. De janvier à septembre 2005, 58 % des soumissions ont été étudiées dans les délais prévus, alors que la proportion était de 25 % en 2004 et de 13 % en 2003. Santé Canada s'attend à atteindre le seuil reconnu à l'échelle internationale (90 %) d'ici mars 2006.

Principes

La réglementation intelligente est fondée sur un ensemble de principes clairement définis :

- *Protéger l'intérêt public* : La réglementation intelligente vise à trouver la combinaison optimale d'outils stratégiques pour fournir aux Canadiens les meilleurs avantages possibles, reconnaissant la corrélation entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux.
- *Promouvoir les valeurs de la démocratie canadienne* : La prise de décisions au sujet d'enjeux de réglementation s'effectue de façon transparente, le gouvernement communiquant les résultats attendus et rendant compte du rendement.
- *Exploiter les connaissances les plus utiles au Canada et à l'étranger* : La réglementation intelligente reconnaît que le savoir et les données concrètes constituent le fondement de la réglementation et tente d'optimiser la diversité des points de vue et des sources de savoir. On veillera à accroître autant que possible la coopération au Canada et la coopération internationale aux fins de partage du savoir.
- *Promouvoir une coopération, des partenariats et des processus efficaces* : La réglementation intelligente renforce la coopération entre tous les ordres de gouvernement et augmente la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience des politiques. Elle mobilise les intervenants et encourage la coopération internationale afin d'améliorer la compétitivité économique.

Objectifs

Le gouvernement fédéral travaille à la réalisation des objectifs stratégiques qu'il s'est fixés dans le dossier de la réglementation intelligente :

- renforcer la coordination à l'échelle du gouvernement fédéral et collaborer davantage avec les autres gouvernements au Canada et à l'étranger pour établir et rencontrer les objectifs nationaux qui amélioreront la qualité de vie des Canadiens;
- accroître la cohérence politique ainsi que l'intégration des principes et des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, et ce, à toutes les étapes des processus d'élaboration des politiques et des règlements, et de prise de décisions;
- améliorer la transparence, l'efficacité, la rapidité et la prévisibilité des processus décisionnels et réduire le fardeau administratif des entreprises et des citoyens et citoyennes;
- renforcer les mécanismes de planification et d'établissement des priorités, et mettre en place un processus proactif et accéléré d'identification des problèmes et des risques de façon à favoriser une réglementation efficace qui protège l'intérêt public;
- faciliter l'identification, la gestion et l'atténuation des incidences cumulées ou imprévues de la réglementation sur les secteurs particuliers grâce à l'utilisation accrue d'approches à long terme, intégrées et pangouvernementales;
- renforcer la gestion de la réglementation, de sa conception, à sa mise en oeuvre, dans le but de l'améliorer constamment et de renouveler la réglementation à l'échelle du gouvernement.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Réforme du régime d'insolvabilité du Canada

Cette initiative favorisera l'efficacité du traitement des quelque 100 000 faillites déclarées chaque année (moins de temps devant les tribunaux, plus de transparence et une utilisation accrue de l'électronique pour les demandes et les communications), tout en instaurant des mécanismes pour permettre à davantage d'entreprises d'avoir recours à la restructuration afin d'éviter la faillite et, par le fait même, de protéger les emplois. La réforme offrira aussi une protection améliorée aux travailleurs touchés en accordant la priorité aux créances salariales.

État de la mise en œuvre

Six mois après le lancement de la réglementation intelligente, la mise en œuvre d'initiatives en fonction de trois axes est en bonne voie. Les deux premiers axes visent à donner aux initiatives un fondement solide; le troisième axe porte sur les éléments de ces initiatives ministérielles qui mèneront à une approche intelligente de la réglementation. Voici les trois axes de la réglementation intelligente :

1. *Renforcer la gestion de la réglementation :*
Série d'initiatives visant à renforcer les exigences stratégiques et analytiques de la réglementation et la capacité de gérer la réglementation tout au long de son cycle de vie, de l'élaboration à l'examen en passant par la mise en œuvre.

2. *Améliorer la coopération en matière de réglementation* : Initiatives visant à établir une collaboration et une coopération accrues au sein de la collectivité de la réglementation fédérale, entre les gouvernements au Canada, et à l'étranger.
3. *Obtenir des résultats dans les secteurs clés et les domaines thématiques* : Initiatives décrites dans le présent rapport et entreprises par les ministères et organismes responsables de la réglementation dans cinq domaines thématiques répondant aux priorités du gouvernement et servant les intérêts des Canadiens.

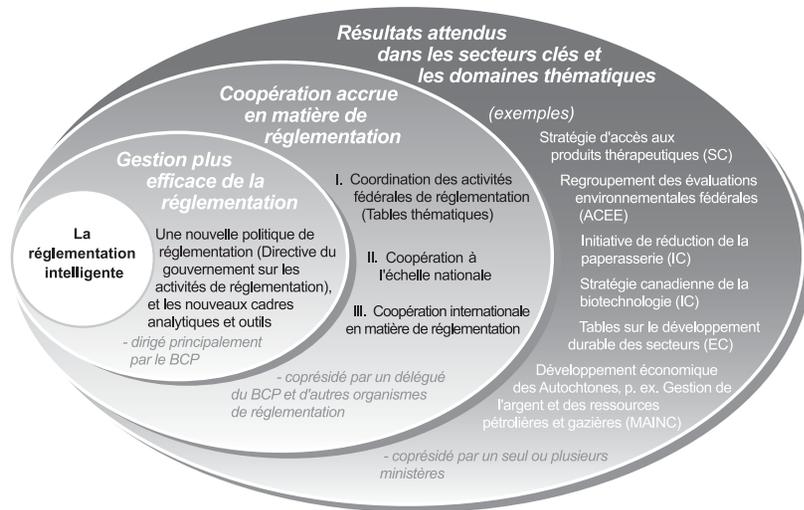


Figure 1 : Domaines d'activités simultanées

Le présent rapport semestriel donne l'occasion au gouvernement d'exposer en détail l'état d'avancement de la réalisation de ses engagements, tout en dressant un bilan dans les domaines où les progrès s'avèrent plus lents que prévu. Tandis que la plupart des initiatives ont atteint leurs objectifs,

certaines d'entre elles n'ont pas fourni de résultats aussi rapidement, ce qui met en évidence la complexité des enjeux, la diversité des opinions et les obstacles auxquels doivent faire face les principaux secteurs et participants. Parmi les éléments qui posent problème aux planificateurs de la réglementation, mentionnons la confidentialité des renseignements, les protocoles existants en matière d'échange de renseignements, les besoins industriels sectoriels, les questions urgentes qui entraînent une modification des priorités et, enfin, la tendance à privilégier les pratiques traditionnelles. À elle seule, la complexité de ces questions influe sensiblement sur la réforme de la réglementation; nous devons régler ces problèmes pour réussir à atteindre les objectifs de la réglementation intelligente. Cependant, en rendant compte tant des secteurs où les résultats sont évidents que des secteurs où les progrès sont plus lents que prévu, le gouvernement respecte son engagement de tenir les Canadiens informés, de rendre le système de réglementation plus transparent et de réaliser les objectifs déclarés grâce à des efforts de collaboration auxquels tous les Canadiens participent.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Réduction de la paperasserie

L'Initiative de réduction de la paperasserie englobe l'évaluation du coût et des répercussions du travail pour les petites entreprises qui doivent se conformer à la réglementation. Ainsi, on a formé en mars 2005 un comité consultatif sur la réduction de la paperasserie, formé de représentants des secteurs public et privé. Jusqu'à maintenant, trois réunions du comité ont eu lieu, tel que prévu. Le comité, qui doit dresser une liste de propositions concrètes visant à simplifier les exigences, présentera son premier rapport d'étape en décembre 2005.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Tables sectorielles sur la durabilité

On a mis sur pied quatre tables sectorielles (forêts, mines, énergie et produits chimiques), de même qu'une cinquième abordant des enjeux communs, qui rassemblent les gouvernements, l'industrie, le mouvement syndical, les Autochtones et les organismes non gouvernementaux dans le but de fournir des conseils sur la manière d'améliorer la performance environnementale de façon à soutenir la compétitivité à long terme de chacun des secteurs. L'objectif est de promouvoir de meilleures politiques et décisions environnementales en favorisant la participation des intervenants au débat.

Mécanismes pour la participation des Canadiens

En accord avec le principe d'ouverture et de transparence dans la prise de décisions en matière de réglementation, le gouvernement fédéral a élaboré une *Stratégie de consultation et de participation*. Il définit dans cette stratégie les occasions offertes aux Canadiens, qu'ils soient membres du public, de l'industrie, du milieu universitaire, d'une organisation autochtone ou d'un groupe de défense d'intérêts publics, de l'aider à établir une nouvelle approche en matière de réglementation et à faire en sorte que celle-ci soit juste, pertinente et efficace.

Dans la *Stratégie de consultation et de participation*, le gouvernement décrit les mécanismes qu'il utilisera pour faire participer les Canadiens :

- *Échange d'information par Internet* : Le site officiel du gouvernement sur la réglementation, situé à l'adresse www.reglementation.ca, fournit à la population des renseignements complets et à jour sur la réglementation intelligente. Le site comporte un formulaire électronique que les parties intéressées peuvent utiliser pour soumettre leurs commentaires. Les parties intéressées seront avisées par courriel lorsque de nouveaux documents seront disponibles pour examen.
- *Groupe de référence sur les activités de réglementation* : Les membres de ce groupe se sont réunis pour la première fois en juillet 2005, puis une deuxième fois en septembre 2005. Formé de personnes qui représentent un large éventail d'intérêts, ce groupe a le mandat de fournir un point de vue de l'extérieur sur la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation* tout au long de son élaboration ainsi que sur les documents connexes, comme le *Cadre de coopération internationale en matière de réglementation*, la *Proposition d'examen de la réglementation*, la *Stratégie d'apprentissage et de renforcement des capacités* et le *Cadre de gestion des risques*. Le Groupe de référence se réunira de nouveau à la fin de cette année.
- *Ateliers pancanadiens* : Une série d'ateliers se tiendront en novembre 2005 à des endroits choisis, dans toutes les régions du Canada. Ces ateliers donneront aux participants l'occasion d'exposer leur point de vue sur l'ébauche de la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*.

Parmi les autres mécanismes figurent des consultations fédérales interministérielles et un groupe de travail fédéral-provincial-territorial chargé de faire en sorte que les ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement soient en mesure de fournir leurs commentaires sur le programme de la réglementation intelligente. Le gouvernement consultera aussi des organismes internationaux au sujet des enseignements tirés du renouvellement de la réglementation et des pratiques exemplaires en la matière.

Une commission consultative externe de la réglementation sera créée en 2006 et servira de forum permanent pour la participation des intervenants à la gestion de la réglementation et d'organe de surveillance extérieure des progrès du gouvernement sur le plan de la transformation du système de réglementation. En outre, cette commission examinera peut-être certains dossiers sectoriels souffrant de lacunes en matière de réglementation.

Les ministères et organismes déploient de nouveaux efforts pour inviter les intervenants à participer au processus de réglementation, particulièrement aux étapes de l'élaboration. Ainsi, les tables sectorielles sur la durabilité du gouvernement du Canada réuniront des représentants des gouvernements, de l'industrie, du mouvement syndical, des Autochtones et d'organismes non gouvernementaux pour qu'ils fournissent des conseils éclairés sur la manière d'améliorer la performance environnementale de façon à renforcer la compétitivité à long terme du secteur en cause. Santé Canada travaille à améliorer la transparence de son processus décisionnel en matière de réglementation en invitant les intervenants à des groupes de travail et à des audiences publiques comme celles qui ont eu lieu récemment sur les inhibiteurs de la COX-2 et sur les implants mammaires remplis de gel de silicone.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Développement économique des réserves

Le projet de loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations permettra au gouvernement fédéral d'adopter, à la demande des Premières nations, des règlements sur la protection de l'environnement et la santé et sécurité dans le but de soutenir des projets de développement commercial ou industriel importants dans les réserves. Cette initiative met en évidence la détermination du gouvernement du Canada à travailler avec les Premières nations pour concevoir les outils nécessaires au développement économique et pour favoriser l'équité par rapport aux projets semblables menés hors réserve et régis en partie par les gouvernements provinciaux. Le projet de loi sera déposé à l'automne 2005.

3. Renforcement de la gestion de la réglementation

Dans le premier *Rapport sur les initiatives et les projets*, on donnait des renseignements sur une série d'initiatives menées par le Bureau du Conseil privé (BCP) dans le but de renforcer la capacité du gouvernement en matière de gestion de la réglementation. On y faisait notamment état d'une série d'initiatives s'inscrivant dans le cadre d'une démarche globale portant sur la création d'un nouveau système de gestion pour l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation. Ce processus multilatéral a été conçu expressément pour appuyer, d'une part, la révision de la politique de réglementation du gouvernement du Canada et, d'autre part, l'adoption d'une approche axée sur le cycle de vie qui convienne à toutes les étapes de la réglementation, de l'élaboration à l'examen en passant par la mise en œuvre.

Le système canadien de gestion de la réglementation constitue la pierre angulaire de la réglementation intelligente. Il sert d'assise aux règles qui ont une incidence sur la vie et les intérêts de tous les Canadiens et se prête à une approche dynamique de la gestion de la réglementation, approche qui accorde davantage d'importance au rendement, à la rentabilité, à la pertinence, à la souplesse et à l'amélioration continue, ce qui, finalement, aboutit à une culture de la réglementation ouverte, universelle et capable de rendre des comptes aux Canadiens.

Voici une mise à jour de l'évolution de ces initiatives et des nouvelles démarches entreprises au cours des derniers mois.

Tour d'horizon des initiatives existantes

Directive du gouvernement sur les activités de réglementation

Entre autres priorités cernées dans le premier *Rapport sur les initiatives et les projets* figurait la nécessité d'examiner et de modifier l'actuelle Politique de réglementation, mise en œuvre en 1986 et actualisée en 1999. On a enregistré des progrès considérables dans l'élaboration de la nouvelle politique (la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*) et des outils et processus qui s'imposent pour renforcer la gouvernance de la réglementation.

La *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation* vise à :

- faire connaître aux Canadiens la détermination du gouvernement à protéger la santé et la sécurité de la population et à offrir des conditions favorables à une économie novatrice;
- faire en sorte que les Canadiens disposent des renseignements pertinents et de la possibilité de prendre part à la réglementation;
- faire connaître aux fonctionnaires du gouvernement les rôles et les responsabilités qui leur incombent en matière de réglementation;
- faire en sorte que les ministres disposent des données nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

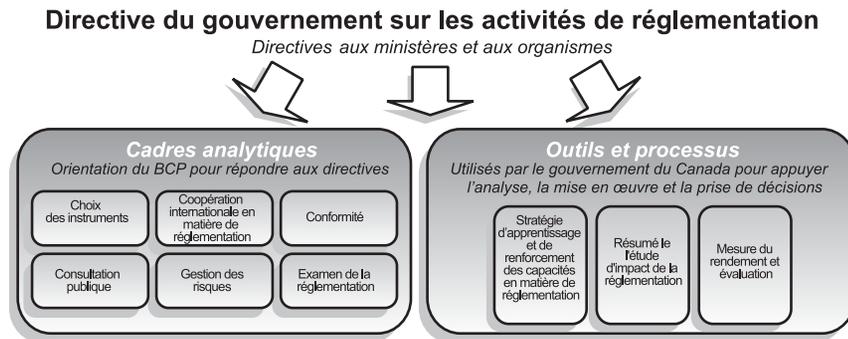


Figure 2 : Une nouvelle politique, assortie de cadres et d'outils visant à renforcer la gestion de la réglementation

L'élaboration de la Directive est vitale pour tous les Canadiens en ce sens qu'elle amorce véritablement une modification de la culture présidant à notre façon de réglementer. Tout en ajoutant à la transparence et à la responsabilisation inscrites dans le système de réglementation, la démarche se prêtera à une participation et à une contribution accrues des parties intéressées, qui pourront intervenir tout au long du cycle de vie des règlements. Elle nous permettra de contrôler le rendement et, au besoin, de procéder aux retouches indispensables, conformément au principe d'amélioration continue. L'élaboration de la Directive suppose également une consultation généralisée et un processus garantissant le concours des parties intéressées.

La *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*, qu'on devrait parachever d'ici mars 2006, mettra en place une approche de la gouvernance axée sur le cycle de vie des règlements; on y cernera les besoins pertinents aux chapitres de la gestion, de l'analyse des incidences et de la communication des résultats aux Canadiens. Elle ouvrira aussi la voie à l'intégration de techniques modernes de gestion et d'élaboration de

politiques dans le système de réglementation. La plupart des outils et processus à l'appui du nouveau système devraient être fins prêts pour mars 2006, leur mise en œuvre étant prévue pour 2006-2007.

Depuis la parution de la version précédente du présent rapport, en mars, les progrès suivants ont été réalisés :

- élaboration des principes directeurs et des objectifs stratégiques, disponibles à l'adresse www.reglementation.gc.ca;
- rédaction de la version préliminaire de la Directive, également accessible à l'adresse www.reglementation.gc.ca;
- mise en œuvre d'une stratégie de consultation et de participation qui prévoit la tenue d'ateliers publics dans diverses villes du Canada en novembre, ainsi que des consultations provinciales et territoriales.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

PerLe

PerLe est un service Web qui permet aux entreprises de gagner du temps et d'économiser en obtenant une liste sur mesure des permis et licences requis par tous les ordres de gouvernement. À titre d'exemple, un entrepreneur de Kamloops peut obtenir la liste des 12 permis et licences nécessaires pour ouvrir son restaurant, dans l'ordre de demande, les contracts et, dans certains cas, les délais de traitement. Lancé en octobre 2005, le projet pilote regroupe Industrie Canada, les gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Yukon, ainsi que plusieurs municipalités. À ce jour, on a détaillé le processus d'obtention de permis et licences pour 233 types d'entreprises.

Cadre d'évaluation, de sélection et de mise en œuvre des instruments d'action gouvernementale

Le gouvernement dispose de nombreux instruments d'action pour étayer l'amélioration de ses politiques. Le choix d'un instrument ou d'un ensemble adéquat d'instruments suppose la sélection des outils qui, de façon soutenue et à un coût raisonnable, se révéleront les plus efficaces pour atteindre les objectifs des politiques gouvernementales. Le cadre de sélection facilitera le choix des instruments les mieux adaptés à l'action gouvernementale (législation, réglementation, fiscalité, normes, publications, sensibilisation, etc.), dans le but d'orienter les ministères fédéraux et d'accroître la cohérence des démarches analytiques qui éclairent le processus décisionnel. Le cadre est maintenant terminé et mis à la disposition des fonctionnaires.

Guide pour des consultations efficaces en matière de réglementation

Le *Guide pour des consultations efficaces en matière de réglementation* aide les fonctionnaires des ministères à concevoir un plan de consultation clair et complet à l'étape de l'élaboration des propositions de réglementation. On y traite de divers sujets : la définition de buts et d'objectifs clairs; la coordination interministérielle des activités de consultation sur la réglementation; la réalisation d'examen internes et externes; le choix des outils adéquats; l'établissement de délais réalistes; l'évaluation du processus. On peut consulter ce guide à l'adresse www.reglementation.gc.ca.

Cadre de priorisation des propositions de réglementation

Grâce à ce cadre, les propositions de réglementation du gouvernement fédéral bénéficieront d'un traitement correspondant à leur importance relative au fil d'un processus cohérent, ouvert et transparent. On y prévoit un Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR) abrégé pour les propositions de faible importance. Pour ce qui est des propositions majeures, le cadre aidera les ministères et organismes à cerner et à faire connaître les secteurs les plus sensibles à la réglementation. Le cadre s'inspire du principe de la proportionnalité. Comme le gouvernement doit faire preuve d'une efficacité maximale dans son utilisation des ressources publiques, les efforts analytiques consacrés aux propositions de réglementation doivent être raisonnables compte tenu de l'incidence que celles-ci pourraient avoir sur les Canadiens.

En cours d'élaboration, le cadre exige un travail de collaboration de la part des ministères, des organismes et du Bureau du Conseil privé. Au moment de sa mise en œuvre, prévue pour l'automne 2005, l'utilisation du cadre fera l'objet d'une étroite surveillance. Un examen est prévu un an plus tard.

Stratégie d'apprentissage et de renforcement des capacités

Cette stratégie a pour but de renforcer les moyens des personnes chargées d'exercer les responsabilités gouvernementales en matière de réglementation. Ses principaux objectifs consistent à renforcer la collectivité des professionnels de la réglementation, à favoriser l'adoption d'approches horizontales de la réglementation à tous les échelons administratifs, à élaborer une stratégie de perfectionnement qui tienne compte des besoins des autorités de réglementation tout au long du cycle de vie du processus et à favoriser une culture d'apprentissage continu.

Depuis mars 2005, diverses activités ont été réalisées : création d'un comité directeur du projet et d'un groupe de travail sur la stratégie de perfectionnement des connaissances en réglementation; mise au point d'un modèle du travail qui présente les fonctions relatives aux activités de réglementation réalisées au sein des ministères; formation de groupes de discussion qui évalueront les besoins aux niveaux national et régional; travail préliminaire sur l'élaboration des profils des compétences et d'un programme de perfectionnement à l'intention de la collectivité de la réglementation. La coordination de la mise en œuvre, qui devrait prendre place à compter d'avril 2006, relève du BCP et de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC).

Le BCP et le secrétariat de la collectivité fédérale de la réglementation collaborent au renouvellement de cette initiative et à la recherche de moyens pour régler les questions de capacité au sein de cette collectivité. Un sous-ministre a été désigné pour parrainer ce renouvellement.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Mise en œuvre d'une stratégie canadienne en matière de biotechnologie

La réglementation de la biotechnologie pose bien des défis. Qu'il suffise de penser à la vitesse à laquelle se produisent certains changements scientifiques qui vont au-delà des limites traditionnelles des pouvoirs réglementaires. La Stratégie canadienne en matière de biotechnologie comprendra un cadre stratégique et un plan d'action qui amélioreront la réglementation de la biotechnologie et renforceront la capacité des organes de réglementation à réagir plus rapidement aux innovations biotechnologiques dont les Canadiens peuvent profiter, dans les domaines de la santé et de l'agriculture, par exemple. Même si des progrès ont été réalisés dans certains secteurs, comme celui de la biotechnologie aquatique, la complexité inhérente au renforcement d'un cadre de réglementation dans lequel interviennent une multitude d'instances a fait en sorte que la mise en œuvre des engagements pris en mars 2005 a été retardée. Pour l'automne 2005, on s'attaquera en priorité à l'établissement d'un cadre stratégique visant les produits dérivés de la biotechnologie.

Projet de collecte et d'analyse de données en matière de réglementation

Actuellement, très peu de données portant sur les activités de réglementation du gouvernement du Canada sont recueillies systématiquement. Ce projet fournira des renseignements exacts quant à l'ampleur des activités fédérales en la matière. Il en résultera une base de connaissances sur la réglementation que les ministres, les parlementaires, les fonctionnaires et les citoyens pourront consulter. Ce projet vise à améliorer l'évaluation de l'incidence de la réglementation sur le bien-être des Canadiens, à renforcer les secteurs de la recherche et de l'élaboration des politiques et à contribuer à l'accroissement de la responsabilisation.

Au cours des six derniers mois, les progrès suivants ont été réalisés : achèvement d'un examen des sources de données existantes; conception d'une méthode d'estimation des activités de réglementation; conclusion de l'étape initiale de la collecte des données.

On procède actuellement à une évaluation comparative des moyens privilégiés par d'autres pays pour recueillir des données sur les activités de réglementation. Cet automne, on devrait finaliser un cadre conceptuel qui facilitera la création de la base de connaissances à long terme. Un rapport d'étape sur la collecte de données relatives à la réglementation sera affiché en novembre à l'adresse www.reglementation.gc.ca.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Allégations relatives aux effets des aliments sur la santé

Un nouveau cadre de réglementation sur les allégations relatives aux effets de certains produits alimentaires sur la santé établira les conditions à satisfaire pour pouvoir faire certaines allégations (p. ex. « aide à réduire les maladies cardiaques ») sur l'étiquette des aliments et dans la publicité. Il permettra également aux fabricants de produits alimentaires de diffuser des messages sur les avantages de leurs produits pour la santé. Le cadre protégera les consommateurs contre les allégations non fondées et leur permettra de faire des choix alimentaires éclairés.

Mesure du rendement de la réglementation

Le gouvernement est à concevoir un *Cadre général de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats*, lequel servira de mécanisme de mesure et d'évaluation continues du rendement de la mise en œuvre de la réglementation intelligente. Une fois terminé, en novembre 2005, ce cadre constituera un outil essentiel pour mettre en évidence la responsabilisation et la transparence au fil de la mise en œuvre des initiatives de réglementation intelligente.

Le cadre aura recours à un modèle logique pour quantifier l'incidence de l'Initiative de réglementation intelligente en fonction d'extrants clés et de résultats immédiats, intermédiaires et finaux. Il sera assorti d'une stratégie d'évaluation permettant de déterminer dans quelle mesure on a atteint les résultats attendus et jusqu'à quel point les principes de la réglementation intelligente y ont contribué. Il englobera en outre des méthodes de collecte de données

et des sources de données ainsi qu'une stratégie de transmission des données sur le rendement visant à faciliter la collecte et la coordination du flux de ces données. On pourra prendre connaissance du cadre à l'adresse www.reglementation.gc.ca.

Nouvelles initiatives

Examen de la réglementation

Dans le cadre de la nouvelle approche de la réglementation axée sur le cycle de vie et suivant le principe d'amélioration continue qu'on y met de l'avant, un cadre d'examen a été proposé afin de faire en sorte que les projets de réglementation atteignent les résultats escomptés et ce, dans une optique de durabilité. Le projet de cadre comprend des directives sur les critères d'évaluation et les mécanismes d'examen à privilégier et offre aux ministères et aux organismes un filtre leur permettant d'évaluer leurs règlements à la lumière des critères de saine gestion publique, tant au moment de mettre en œuvre ces règlements que périodiquement, durant la période d'application.

Cette initiative a débuté en juin par un projet pilote de l'Agence canadienne d'inspection des aliments touchant à deux activités : l'enregistrement des variétés de semences; et la simplification du *Règlement sur les semences* et le commerce éthique des fruits et légumes frais. Ces projets serviront à estimer le coût d'un examen plus généralisé et à définir la façon de procéder.

On a demandé aux ministères de désigner d'autres secteurs ou règlements qu'un examen réglementaire pourrait améliorer; au cours de 2006, on élaborera un projet d'examen à plus grande échelle.

Les avantages escomptés sont les suivants :

- *pour les citoyens*, la certitude que la réglementation est limpide et accessible et qu'elle y gagne en efficacité et en pertinence quant à la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement, dans le respect des valeurs sociales, éthiques et économiques;
- *pour l'industrie*, une réduction des coûts associés à l'observation des règlements et une volonté d'appuyer l'innovation et la productivité;
- *pour le gouvernement*, la réduction du chevauchement des compétences des provinces et des territoires, la mise en avant des priorités d'observation et d'exécution, l'amélioration des relations avec les citoyens et l'industrie, la baisse des frais d'administration et l'acquisition de données probantes quant aux ressources supplémentaires nécessaires pour combler les lacunes observées dans la réglementation.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

La consolidation des évaluations environnementales

La consolidation du processus d'évaluation environnementale permettra d'accroître l'uniformité et raccourcir les délais grâce à une responsabilité mieux ciblée et une meilleure collaboration. Des consultations sur les divers modèles possibles ont eu lieu en août et en septembre 2005, où l'Agence canadienne d'évaluation gouvernementale joue un rôle plus important dans l'évaluation des projets. À la demande des associations industrielles, de groupes environnementaux et d'autres, les consultations se poursuivront afin de bien cerner les modèles efficaces et durables d'ici le printemps 2006. On prévoit mettre en œuvre d'autres améliorations, parallèlement à l'élaboration du nouveau modèle.

Cadre d'élaboration de stratégies et de plans intégrés de conformité

Ce cadre offrira aux ministères fédéraux des directives qui les aideront à améliorer l'uniformité de leurs analyses en prenant en considération les enjeux relatifs aux stratégies et aux plans de conformité dès le début du processus d'élaboration des politiques. Les ministères pourront évaluer plus efficacement les risques d'infraction aux règlements et mieux comprendre les outils qui leur sont accessibles pour tenir compte des variables influant sur la conformité.

De nombreux avantages devraient découler de ce cadre, notamment une transparence accrue du processus de conception des stratégies et des plans de conformité,

une approche uniforme du recours aux outils d'exécution et une confiance accrue des citoyens et de l'industrie quant à la capacité du gouvernement d'assurer la conformité. Le cadre devrait être terminé en mars 2006.

Cadre de gestion des risques en matière de réglementation

Ce cadre définira des principes directeurs uniformes à l'usage de tous les ministères et organismes fédéraux pour l'élaboration, l'évaluation et la gestion de la réglementation relative aux risques publics. On insistera sur une meilleure prise en compte des questions horizontales qui concernent plusieurs ministères ou organismes. Un groupe de travail interministériel procédera à un examen axé sur le risque des initiatives de réglementation intelligente pertinentes, comme la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation* et d'autres cadres qui la soutiennent. L'approche et les principes préliminaires du cadre seront définis pour consultation d'ici le printemps 2006.

Dans une initiative connexe présentée dans le rapport de mars, Santé Canada a poursuivi son projet pilote d'analyse dynamique des risques, qui vise l'intégration de l'analyse des facteurs de risque au rapport d'étude d'impact de la réglementation. L'analyse, utilisée dans le cadre d'un projet de règlement sur le consentement en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la procréation assistée*, évalue le niveau de risque associé à l'absence de consentement éclairé écrit pour l'utilisation de gamètes et d'embryons *in vitro* et cherche à établir dans quelle mesure ce niveau de risque changerait au fil du temps, avec ou sans règlement. L'analyse du risque faisait partie du Résumé de l'étude d'impact de la réglementation du projet de règlement qui a été publié en septembre 2005 dans la *Gazette du Canada*, partie I.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Sécurité des appareils technologiques dans les véhicules

La distraction des conducteurs est responsable de plus de 75 % des accidents. Afin de protéger la population canadienne contre les risques de distraction que posent les nouvelles fonctionnalités télématiques des véhicules (p. ex. les systèmes de navigation et les systèmes de divertissement), Transports Canada collabore avec les fabricants automobiles à la conclusion d'un protocole d'entente (PE) sur la sécurité de ces appareils. L'approche adoptée tient compte de la possibilité pour une industrie qui évolue rapidement de modifier l'architecture de ces produits. À l'origine, l'entente devait être signée à l'automne 2005, mais les inquiétudes de l'industrie relativement à l'inclusion d'un système de gestion de la sécurité dans le PE ont occasionné bien des modifications et des délais.

4. Coordination et coopération : état de la situation

Coordination interministérielle et activités des tables thématiques

L'une des premières mesures à prendre pour améliorer la coordination et la coopération consiste à mettre de l'ordre dans les affaires fédérales. La réglementation intelligente encourage la cohérence des politiques ministérielles et favorise le recours à une approche pangouvernementale pour l'élaboration des règlements. Peu de questions de réglementation sont du ressort exclusif d'un seul ministère. La gestion horizontale est fondamentale pour élaborer des projets de règlement qui soutiennent les priorités sociales, environnementales et économiques de l'ensemble du gouvernement.

Les tables thématiques sur la réglementation intelligente aident à améliorer la coordination entre les ministères et organismes responsables en facilitant les discussions interministérielles dès le début du processus d'élaboration des politiques. En outre, elles améliorent la transparence en fournissant aux intervenants un point d'accès au gouvernement pour les questions extérieures au mandat de tel ou tel autre ministère et où il n'existe à l'heure actuelle aucun forum approprié.

Les tables thématiques ont pour rôle :

- de définir, d'examiner et de coordonner les initiatives qui s'inscrivent dans l'esprit de la réglementation intelligente;
- de produire des plans de travail et de définir des résultats précis à atteindre;
- de susciter de l'intérêt pour la réglementation intelligente, de mobiliser l'expertise, de développer des compétences et de favoriser la collaboration;
- de soutenir l'amélioration continue en mettant en commun les pratiques exemplaires, les réussites et les défis de tous les ministères et organismes en matière de politique de réglementation;
- de fournir un mécanisme d'intervention des parties intéressées sur les questions transsectorielles qui influent sur la solidité et la continuité du système de réglementation du Canada, afin que ces questions puissent être résolues grâce à un dialogue ouvert, à la collaboration et à l'action.

Lors d'une séance plénière tenue en avril 2005, les cinq tables thématiques ont pu discuter ensemble de leur mandat et commencer à élaborer des plans de travail. L'énoncé de mandat suivant est issu de cette réflexion :
« Les tables thématiques ont reçu le mandat d'améliorer la coordination entre les ministères fédéraux afin d'assurer l'atteinte et le maintien de hauts niveaux de rendement en matière de réglementation, de faciliter l'apport des intervenants et de favoriser l'amélioration continue. »

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Amélioration de la sécurité aérienne

De nouvelles règles sur les systèmes de gestion de la sécurité régiront le cadre d'intégration des considérations de sécurité à la prise de décisions, en plus de faire la promotion d'une culture de gestion des risques au sein des organismes de l'industrie aérienne. La première série de règlements est entrée en vigueur en mai 2005. La deuxième, en cours d'élaboration, visera les aéroports, les services de navigation aérienne et les unités de formation au pilotage. En vertu du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, on adoptera une démarche globale visant à renforcer la sécurité aérienne en Amérique du Nord. Le Partenariat nécessite l'établissement de normes comparables pour l'inspection des passagers, des bagages à main et des marchandises.

Un sous-ministre adjoint (SMA) « champion » a été désigné pour parrainer chaque table thématique.

- Canada en santé : Ian Shugart, Santé Canada
- Viabilité de l'environnement : Sue Kirby, Pêches et Océans
- Sûreté et sécurité : Marc Grégoire, Transports Canada
- Innovation, productivité et contexte d'affaires : Neil Yeates, Industrie Canada
- Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord : Warren Johnson, Affaires indiennes et du Nord canadien

Ces hauts fonctionnaires assureront une direction stratégique, feront la promotion du travail de leur table thématique et encourageront la participation active des ministères et organismes concernés. Ils feront rapport de l'avancement du plan de travail de leurs tables respectives au Groupe de SMA sur la réglementation intelligente.

Canada en santé

Cette table thématique s'occupe de cerner les questions qui contribuent à la santé et au bien-être des Canadiens. L'une de ces questions consiste à savoir si on peut intégrer les considérations éthiques et sociales dans la prise de décisions de réglementation et, le cas échéant, comment le faire. La table effectue actuellement une enquête auprès de fonctionnaires pour recueillir des renseignements sur cette question. L'analyse des résultats pourrait contribuer à orienter l'élaboration d'outils et de pratiques qui appuieront la mise en œuvre de la nouvelle *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*.

La table thématique a en outre lancé des discussions sur l'adoption d'une « optique » de la réglementation intelligente, dont un ensemble de pratiques exemplaires de base, par exemple une meilleure utilisation de l'information provenant d'autres instances de réglementation et l'accroissement de l'ouverture et de la transparence, qui pourraient être appliquées aux cadres de réglementation touchant la santé et la sécurité des Canadiens. La table thématique a également discuté des améliorations à appoter au processus réglementaire touchant les allégations relatives à la santé que les fabricants apposent sur les emballages des aliments. Santé Canada s'est engagé à élaborer un nouveau cadre de réglementation qui permettra aux fabricants

d'inclure des messages au sujet des bienfaits de leurs produits pour la santé sur les étiquettes des produits alimentaires et dans leur publicité (voir la description sous la rubrique « Nouvelles initiatives ministérielles »).

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Accroissement de la sécurité des produits thérapeutiques et de la transparence du processus

On a mis en œuvre des mesures afin de renforcer la sécurité des produits thérapeutiques et d'accroître la transparence des décisions réglementaires. Deux nouveaux centres régionaux axés sur les effets indésirables des médicaments ont été créés en avril 2005, puis, en juin, le premier forum public sur la sécurité des médicaments a eu lieu sous forme d'audiences sur les inhibiteurs de la COX-2. En outre, on a lancé en août un nouveau site Web, MedEffet Canada (consulter www.hc-sc.gc.ca), de manière à améliorer l'accès de la population aux renseignements sur la sécurité des produits et à déposer en temps opportun les rapports sur les effets indésirables.

Innovation, productivité et contexte d'affaires

La réglementation sous-tend le fonctionnement du marché par le truchement des droits de propriété, du droit relatif aux contrats commerciaux et à la concurrence et d'une gamme de lois administratives qui exigent que les particuliers et les entreprises obtiennent des licences et des permis. La réglementation doit aussi être conçue de manière à favoriser l'atteinte des objectifs de la politique économique et sociale tout en réduisant les coûts qui entravent la productivité.

Cette table thématique s'appliquera à trouver des moyens d'améliorer l'innovation, la productivité et le contexte d'affaires tout en permettant réellement d'atteindre les objectifs sociaux. On prépare actuellement un rapport traitant de l'incidence de la réglementation sur l'innovation, la productivité et les affaires, ainsi que du moment où l'on doit s'occuper de cette incidence au cours du processus d'élaboration ou de révision des règlements et de la façon de s'en occuper. Le rapport examinera ces questions à la lumière des caractéristiques du secteur réglementé et fournira de l'information pour aider à satisfaire aux exigences d'analyse établies par la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*. Une ébauche, achevée à l'automne 2005, fera l'objet de discussions lors d'un symposium d'experts qui doit se tenir au début de 2006.

Sûreté et sécurité

Cette table thématique travaille à améliorer la coordination entre les ministères fédéraux afin d'assurer l'atteinte et le maintien de hauts niveaux de rendement en matière de réglementation, de susciter les avis des intervenants et de favoriser l'amélioration continue. Les questions qu'elle examine, notamment la sécurité des transports, la protection civile, la sécurité des frontières et la protection des infrastructures nationales essentielles, intéressent de nombreux ministères et concernent plusieurs administrations.

On s'occupe actuellement de dresser un inventaire des initiatives de réglementation de tous les ministères et organismes qui exercent des activités de réglementation ayant un lien avec la sûreté ou la sécurité. Au cours de l'année à venir, on recensera les questions de sûreté

et de sécurité faisant l'objet de mesures réglementaires, ainsi que la nature et la justification de ces mesures, les pratiques exemplaires appliquées et les considérations législatives et de mandat aux niveaux fédéral et provincial ou territorial. Ces données serviront d'information de base sur les enjeux et les pratiques exemplaires à l'intention de la collectivité de la sûreté et de la sécurité, tout en favorisant la communication horizontale touchant les initiatives de réglementation.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Répercussions environnementales d'un gazoduc dans le Nord

Le Plan de coopération – Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest entraînera la rationalisation et la simplification du processus d'examen applicable au Projet gazier Mackenzie. Le plan, élément clé de la construction du gazoduc, regroupe 14 organes d'évaluation environnementale et de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest. On procède actuellement à un examen approfondi du Cadre de référence pour l'étude des effets environnementaux, présenté en octobre 2004. Les promoteurs du projet collaborent assidûment avec les intervenants afin de résoudre certaines questions avant les audiences et une décision est attendue en novembre 2005 quant à l'opportunité de procéder à ces audiences.

Viabilité de l'environnement

Cette table thématique s'emploie à élaborer une approche commune de la réglementation afin de soutenir la richesse et la viabilité du milieu naturel au profit des Canadiens. Son travail est structuré de manière à assurer l'atteinte simultanée des objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

Les membres se penchent notamment sur les obstacles, les valeurs et les approches, véhiculés dans la réglementation, qui justifient un changement de la culture de réglementation, l'adoption d'une approche de la réglementation fondée sur les priorités et la mise en commun des pratiques exemplaires. Ils examinent en outre les liens entre la priorisation, les risques en matière de réglementation, le principe de précaution et les valeurs et l'éthique. Ils envisagent par ailleurs comment la table peut contribuer le plus efficacement possible à l'examen transsectoriel des règlements. Ils examineront aussi les instruments axés sur le marché pour choisir des domaines d'analyse plus poussée.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Gestion des ressources pétrolières et gazières par les Premières nations

Le projet de loi C-54 permettra aux Premières nations de prendre en charge les ressources pétrolières et gazières que renferme le sol de leurs réserves, ainsi que les fonds que le Trésor détiendrait pour elles en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Cette initiative législative d'autonomie gouvernementale a été conçue au cours de la dernière décennie en collaboration avec les Premières nations

dont les terres renferment des ressources pétrolières et gazières importantes. Le projet de loi a été déposé en première lecture en juin 2005, a franchi l'étape de la deuxième lecture le 6 octobre et attend l'approbation du Comité.

Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Cette table thématique s'attache principalement à communiquer de l'information, à faire le point sur les initiatives réglementaires et législatives, à déterminer les domaines prioritaires de collaboration et à proposer de nouvelles initiatives. Il s'est dégagé trois thèmes pour lesquels elle sert de lien entre les ministères, soit : les questions de compétence relatives à l'évaluation et à la protection environnementales dans les réserves et dans le Nord; le cadre législatif et réglementaire existant dans les réserves pour appuyer les possibilités économiques; la politique de réglementation et le processus de conception à inclure dans les négociations relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale, ainsi que dans la mise en œuvre des traités. La table fera en outre valoir des questions comme l'élaboration d'un cadre de coopération horizontale à long terme en matière de réglementation pour le Nord, fondé sur le modèle du Plan de coopération relatif au gazoduc de la vallée du Mackenzie.

La table contribuera à l'élaboration d'une politique et de lignes directrices fédérales sur la réglementation dans les réserves. Elle veillera autant que possible à ce que les nouvelles initiatives résultant d'un examen législatif et réglementaire fait dans les réserves à l'appui de possibilités économiques ou de la Stratégie pour le Nord soient exécutées d'une manière uniforme et stratégique, conformément aux principes de la réglementation intelligente.

Coopération fédérale-provinciale-territoriale

Comme le signalait l'édition de mars 2005 du présent rapport, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la réforme de la réglementation a été créé pour jeter les bases d'une approche commune de la gestion de la réglementation. Présidé conjointement par la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, il s'occupe notamment d'élaborer des principes de réglementation communs, d'instituer une approche uniforme des études d'impact de la réglementation et de mettre en commun les pratiques exemplaires. Ce travail accroîtra la capacité de tous les gouvernements d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs règlements et encouragera la coopération entre les administrations en matière de réglementation. Le groupe s'est réuni en mars et en octobre 2005.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Évaluation des nouvelles substances chimiques

Un nouveau règlement, élaboré dans le cadre d'une démarche consensuelle par le gouvernement fédéral, l'industrie et des groupes de défense d'intérêts publics, entraîne la création d'un système simplifié et plus économique pour évaluer les nouvelles substances chimiques sur le marché, tout en continuant à assurer l'application de normes strictes en matière d'environnement et de santé humaine. Le règlement réduira considérablement les délais d'évaluation de certains types de substances. De plus, le Canada dirige actuellement un projet pilote de l'OCDE qui consiste à vérifier l'efficacité d'un processus de déclaration parallèle visant à simplifier et à rationaliser l'accès des nouvelles substances chimiques à plusieurs marchés en même temps.

Coopération internationale

Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité

Depuis la parution de la dernière version du présent rapport, le premier ministre Martin, le président des États-Unis, M. Bush, et le président du Mexique, M. Fox, ont annoncé le 23 mars 2005, au Texas, la création d'un Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP). Ce partenariat prévoit un programme ambitieux en vue d'améliorer la coopération nord-américaine dans un certain nombre de secteurs.

En juin 2005, les ministres responsables des trois pays ont publié les plans de travail relatifs à près de 100 initiatives devant être exécutées par des groupes de travail trilatéraux au cours des 24 à 36 mois suivants et de façon régulière par la suite. Ces initiatives, dont beaucoup sont de nature réglementaire, couvrent des secteurs comme la fabrication, le transport, la salubrité des aliments et de l'agriculture, la sécurité des frontières, la sécurité aérienne et les services financiers. On s'est engagé à présenter des rapports d'étape tous les six mois.

Les initiatives suivantes sont au nombre de celles qui sont projetées :

- établir le Conseil du partenariat automobile nord-américain, qui permettra aux trois gouvernements de travailler, de concert avec les parties intéressées, à assurer la compétitivité de l'industrie et d'examiner diverses questions, dont la réglementation;
- mettre en œuvre un accord de reconnaissance mutuelle afin de réduire les frais engendrés par les doubles essais et évaluations de conformité du matériel de télécommunication, tout en garantissant des normes élevées;
- établir des approches équivalentes de la sécurité de l'aviation en Amérique du Nord, y compris des normes de sûreté comparables pour l'inspection des voyageurs, des marchandises et des bagages;
- chercher à élaborer une approche mutuellement acceptable qui permette au Canada et aux États-Unis de partager la même évaluation de la déclaration de substance chimique nouvelle en collaborant avec le groupe de travail sur les nouveaux produits chimiques de l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE) afin d'accroître la compréhension et l'acceptation mutuelles de l'évaluation des dangers et des risques inhérents aux substances nouvelles;

- élaborer un cadre de coopération trilatérale en matière de réglementation, qui devra être prêt en 2007, afin d'encourager la coopération entre les instances de réglementation, la compatibilité des règlements et la réduction des chevauchements en matière d'essais et d'exigences de certification, tout en maintenant des normes élevées de santé et de sécurité. Un séminaire organisé le printemps prochain permettra aux parties de bien comprendre les systèmes de réglementation des trois pays et de trouver des moyens d'améliorer la coopération.

Cadre de coopération internationale en matière de réglementation

Le cadre de coopération internationale en matière de réglementation guidera les ministères et organismes fédéraux dans la mise en œuvre des exigences prévues à cet égard par la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*, en désignant les partenaires avec qui coopérer, en respectant les obligations internationales et en déterminant les types de participation internationale appropriés.

Ce cadre aidera les ministères à élaborer des stratégies pour gérer les risques transfrontaliers pour les Canadiens et réduire les différences inutiles de réglementation avec nos principaux partenaires. Il encouragera en outre la mise en commun et l'utilisation des pratiques exemplaires à l'échelle internationale, ainsi que l'efficacité de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'exécution des règlements.

Au cours d'une réunion interministérielle tenue en avril 2005, les représentants de 17 ministères et organismes ont discuté des principes, des objectifs et des résultats attendus du cadre. L'ébauche de ce cadre fera l'objet de consultations interministérielles et externes qui se tiendront au cours de l'automne et de l'hiver 2005 et devrait être achevée en mars 2006. Cette initiative est dirigée conjointement par le BCP et par Commerce international Canada.

Le Projet de recherche sur les politiques a commandé des études afin de tirer des enseignements de l'expérience canadienne et internationale et de cerner, à partir de celle-ci, les possibilités de coopération en matière de réglementation. Ces études seront examinées en décembre 2005 lors d'un symposium d'experts qui réunira des hauts fonctionnaires et des universitaires du Canada, des États-Unis, du Mexique, de l'Union européenne, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Ce processus orientera à la fois le cadre et la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*.

Cadre de coopération Canada-UE en matière de réglementation

Ce cadre, adopté en décembre 2004, vise à favoriser la coopération bilatérale entre les instances de réglementation et les décideurs afin de faciliter le commerce et les investissements et de promouvoir la compétitivité et l'innovation. La première réunion du Comité de coopération Canada-UE en matière de réglementation, tenue en mai 2005, a permis à chacune des parties de se familiariser avec les démarches de réglementation adoptées par leur homologue.

Elle a également permis aux participants de comparer leurs démarches dans certains secteurs particuliers, comme la sécurité des produits de grande consommation, les produits cosmétiques et d'hygiène personnelle, les appareils émetteurs de rayonnement, les contaminants chimiques présents dans les aliments et l'étiquetage des aliments, et ainsi jeter les bases d'une collaboration plus étroite. La prochaine réunion du Comité est prévue pour la fin de 2005.



5. Mise à jour des initiatives ministérielles

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Protocole d'entente relatif aux modifications de l'annexe F et du tableau II de la division 15, partie B du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> :</p> <p>La signature de ce protocole, en février 2005, a mis en train un projet pilote d'une durée de 30 mois destiné à simplifier les exigences de publication préalable (dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i>) pour deux genres de propositions de règlements de Santé Canada, soit les modifications de l'annexe F (qui régit le statut des médicaments sur ordonnance) et du tableau II de la division 15, partie B (qui établit les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les aliments).</p> <p>Maintient un examen scientifique rigoureux ainsi que la consultation existante avec les intervenants et les partenaires commerciaux.</p>	<p>Santé Canada (responsable), Commerce international Canada (CICan), Bureau du Conseil privé (BCP).</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Le projet pilote, étalé sur 30 mois, a débuté le 23 février 2005 et se poursuivra jusqu'en septembre 2007. On évaluera les processus modifiés à l'aide d'indicateurs, comme le temps total requis pour mener à terme une modification de règlement et le nombre de commentaires reçus des intervenants. Si l'on constate que les changements réussissent à réduire le temps requis pour traiter les modifications de règlements, Santé Canada demandera peut-être l'appui du BCP et du Conseil du Trésor pour utiliser les processus modifiés en permanence.</p> <p>Santé Canada a défini les sept premières modifications qui seront effectuées selon le processus révisé. La date cible de publication de ces modifications dans la partie II de la <i>Gazette du Canada</i> est fixée à l'hiver 2005-2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Groupe de travail d'intervenants sur les gras trans :</p> <p>Recommandations et stratégies visant à réduire les gras trans aux plus bas niveaux possibles dans les aliments canadiens. Le groupe comprend des représentants des industries de la transformation des aliments et des services alimentaires, d'associations œuvrant dans le domaine de la santé, du gouvernement et du milieu universitaire.</p>	<p>Santé Canada et la Fondation des maladies du cœur du Canada président conjointement le groupe de travail.</p> <p>Représentants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du Groupe de travail FPT sur la nutrition (représentant provincial) • du Comité FPT sur la politique relative à la salubrité des aliments (représentant provincial) • d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) • de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) • du secteur agroalimentaire, de la production aux services alimentaires, en passant par la vente des aliments au détail • des ONG bénévoles œuvrant dans les domaines de la santé et de la prévention des maladies • du milieu universitaire. 	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Le groupe de travail a tenu des consultations publiques en juin 2005.</p> <p>Un rapport provisoire a été publié en août 2005. Il renferme des recommandations touchant l'éducation du public, l'étiquetage et les possibilités immédiates de réduire la teneur en gras trans des aliments canadiens.</p> <p>Une autre série de consultations publiques suivie d'une réunion du groupe de travail sont prévues pour octobre ou novembre 2005.</p> <p>On prévoit que le groupe de travail présentera au ministre de la Santé des recommandations et un rapport final sur le cadre réglementaire approprié d'ici la fin de 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Cadre de réglementation fondé sur des normes pour les cellules, les tissus et les organes destinés à la transplantation (CTO) :</p> <p>Nouveau cadre réglementaire fondé sur des normes publiées par l'Association canadienne de normalisation en juin 2003. On vise à mettre en équilibre le besoin de pouvoir compter sur des CTO sûrs et de haute qualité et celui d'en assurer la disponibilité à des fins de transplantation.</p> <p>Le cadre réglementaire sera instauré en deux phases; la première mettra l'accent sur les règlements relatifs à la sûreté, et la seconde sera axée sur la déclaration d'événements indésirables et l'établissement de la conformité.</p> <p>Les normes de 2003 ont été révisées en fonction des modifications de la technologie et des progrès accomplis en matière de prévention des maladies. Leur deuxième version sera publiée en 2006.</p>	<p>Santé Canada (responsable), Agence de santé publique du Canada, Association canadienne de normalisation.</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Consultations pancanadiennes sur la phase II achevées en mars 2005.</p> <p>Guide provisoire révisé publié en août 2005.</p> <p>CD didactiques disponibles en septembre 2005.</p> <p>Analyse détaillée des coûts-avantages se rapportant à la phase II achevée en septembre 2005.</p> <p>Les provinces et territoires ont été consultés en octobre 2005.</p> <p>L'ébauche du règlement doit être publiée dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> à l'automne 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Amélioration du rendement au chapitre de l'examen des médicaments (Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques) :</p> <p>Des fonds ont été affectés dans le Budget 2003 en vue de la mise en place d'initiatives devant permettre à Santé Canada d'examiner les médicaments dans des délais cibles comparables à ceux en vigueur à l'échelle internationale, d'ici 2006 dans le cas des produits pharmaceutiques. On améliore les délais en augmentant l'efficacité (par l'adoption d'outils et d'approches de gestion de projets, par exemple) et la capacité d'examen de Santé Canada, sans pour autant compromettre l'innocuité des médicaments.</p>	<p>Santé Canada (responsable).</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>L'arriéré dans l'examen des produits pharmaceutiques a été éliminé, et les délais ont été considérablement améliorés. De janvier à septembre 2005, 58 % des examens de produits pharmaceutiques ont été achevés dans les délais cibles (comparativement à 25 % en 2004 et 13 % en 2003).</p> <p>Dans le cas des produits pharmaceutiques, Santé Canada prévoit atteindre le seuil international (examen de 90 % des demandes dans les délais cibles) d'ici mars 2006.</p> <p>Dans le cadre de son examen actuel, Santé Canada élabore un plan en vue de poursuivre les progrès accomplis et d'améliorer davantage le processus d'examen des médicaments.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Système de réglementation électronique des pesticides (SREP) :</p> <p>Lancement du premier service Internet au monde pour l'exécution des activités de réglementation des pesticides, y compris la présentation de l'information sur les produits et des rapports sur les événements indésirables.</p> <p>Le système utilise des voies gouvernementales sûres pour permettre à l'industrie de transmettre l'information directement à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et à celle-ci de travailler avec les renseignements en direct.</p>	<p>ARLA (responsable), industrie, groupes de travail FPT et internationaux.</p>	<p>Le projet pilote relatif à un système en ligne n'a pas vu le jour au printemps 2005 comme il avait été prévu. Ce délai permettra l'intégration d'autres modules visant à faciliter la présentation électronique en ligne de l'information supplémentaire qui sera exigée en vertu de la nouvelle <i>Loi sur les produits antiparasitaires</i>.</p> <p>Il est possible de télécharger le formulaire de demande ce qui permettra à l'industrie de compiler électroniquement les demandes réglementaires et de soumettre ces dernières sur un CD. Le système en ligne n'est toutefois pas encore disponible.</p> <p>Un programme d'index électronique a été lancé en septembre 2005 et aidera l'industrie et l'ARLA à créer et à traiter les demandes.</p> <p>Le lancement du système réglementaire en ligne est prévu pour 2006, en même temps que la nouvelle <i>Loi sur les produits antiparasitaires</i> et ses règlements d'application.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>La consolidation des évaluations environnementales fédérales :</p> <p>D'après l'engagement qu'a pris le gouvernement dans le discours du Trône d'octobre 2004 de consolider les évaluations environnementales fédérales. Cette consolidation amènera l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) d'accroître son rôle en matière d'évaluation environnementale des projets.</p> <p>Une accélération des processus et une meilleure coordination entre les quelque 30 organismes fédéraux concernés se traduiront par un plus grand nombre d'évaluations environnementales faites en temps opportun et un degré plus élevé de certitude.</p>	<p>L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (responsable). Tous les ministères, organismes et instances désignés sous le nom d'« autorités fédérales » aux termes de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>, comme Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada.</p>	<p>Des consultations, dont des réunions spéciales du Comité consultatif d'intervenants sur la réglementation, ont eu lieu en août et septembre 2005, dans le but d'étudier les possibilités offertes pour le choix d'un nouveau modèle selon lequel l'Agence jouerait un plus grand rôle dans l'évaluation des projets. À la demande des associations industrielles, des groupes environnementaux et autres, les consultations se poursuivront afin d'établir des modèles efficaces et durables de la consolidation des évaluations environnementales d'ici le printemps 2006.</p> <p>D'autres améliorations seront apportées parallèlement à l'élaboration du nouveau modèle. Des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires sont actuellement étudiées et améliorées, au besoin. Ces ententes pourront garantir la coordination dans les secteurs où plusieurs ordres de gouvernement participent à l'évaluation environnementale d'un même projet. Sept ententes ont été conclues et, depuis la publication du dernier rapport, deux ont été renouvelées; une troisième le sera d'ici l'hiver 2006.</p> <p>Deux nouvelles ententes, en cours d'élaboration, devraient être conclues cet hiver.</p> <p>Les changements proposés en vue de réduire les évaluations de petits projets seront mis de l'avant d'ici la fin décembre 2005.</p> <p>D'autres changements pour renforcer la coordination fédérale seront mis de l'avant d'ici la fin mars 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Règlement sur les activités sismiques pris en vertu de la <i>Loi sur les océans</i> :</p> <p>En collaboration avec les autres organismes de réglementation de l'énergie, le MPO élabore des normes nationales uniformes visant à atténuer les effets du bruit marin.</p> <p>Les résultats escomptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la prévisibilité et de l'uniformité de l'exécution des programmes; • renforcement des partenariats avec les intervenants clés; • mesures d'atténuation uniformisées et immédiates qui permettent une exploration pétrolière et gazière respectueuse de la protection et de la préservation de l'environnement marin; • Ressources naturelles Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada et les offices des hydrocarbures extra-côtiers de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador devraient adopter les mêmes exigences dans leurs règlements respectifs. 	<p>Pêches et Océans Canada (MPO) et Ressources naturelles Canada (responsables).</p> <p>Les offices des hydrocarbures extra-côtiers et l'Office national de l'énergie (ONE), Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), les organismes de réglementation de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, les scientifiques et les experts en sciences et en techniques d'atténuation à l'échelle nationale et internationale, les ONG du domaine de l'environnement et les groupes autochtones.</p> <p>Le Québec a été un observateur dans ce processus.</p>	<p>Les engagements de mars 2005 sont respectés.</p> <p>Le comité de rédaction fédéral-provincial est à réviser l'Énoncé des pratiques canadiennes sur l'atténuation des incidences des activités sismiques dans le milieu marin.</p> <p>Les organismes fédéraux et provinciaux de réglementation de l'exploitation pétrolière et gazière et le MPO ont élaboré un protocole d'entente qui indique le mode de rédaction, d'examen et de modification du règlement.</p> <p>Le protocole d'entente et l'Énoncé des pratiques font actuellement l'objet d'un examen par des conseillers juridiques fédéraux et provinciaux.</p> <p>La publication dans la <i>Gazette du Canada</i> doit avoir lieu à la fin de 2005. Entre-temps, les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux prévoient utiliser l'Énoncé comme ligne directrice pour les essais sur le terrain.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE)</p> <p>Plan en cinq parties visant à faire en sorte que le programme de gestion de l'habitat du poisson du MPO soit davantage axé sur les résultats et plus transparent, efficace, prévisible et efficient. Le plan sera axé sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • exécution du Programme de gestion de l'habitat du poisson suivant un cadre de gestion du risque; • simplification des examens de la réglementation; • renforcement des partenariats; • mise sur pied d'un nouveau modèle de gestion pour l'évaluation environnementale des projets de grande envergure; • accroissement de la prévisibilité et de la rapidité du processus décisionnel. <p>Le sixième élément du PMPE est la modernisation de la conformité de l'habitat (voir la section 6 « Nouvelles initiatives ministérielles »).</p>	<p>MPO (responsable) et organismes fédéraux ayant un mandat relatif à la gestion des ressources et à l'environnement, y compris Ressources naturelles Canada (RNCan), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Environnement Canada (EC), l'Office national de l'énergie (ONE), Transports Canada (TC) et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE).</p> <p>Provinces et territoires : ministères responsables de la gestion des ressources, de l'environnement et des transports, par l'entremise du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) et de ses groupes de travail.</p> <p>Fédération canadienne des municipalités (FCM).</p> <p>Les intervenants de l'industrie des ressources, par l'entremise de l'Association nationale des industries des ressources (ANIR).</p> <p>Les organisations non gouvernementales, par le biais de la Coalition d'organismes de conservation non gouvernementaux nationaux et régionaux.</p> <p>Les organisations autochtones, y compris l'Assemblée des Premières nations et une multitude de collectivités et de groupes autochtones provinciaux et locaux, en particulier des provinces intérieures.</p>	<p>Les engagements de mars 2005 sont respectés.</p> <p>Printemps 2005 : on a terminé le cadre de gestion qualitative des risques, qui explique en quoi la sensibilité du poisson et de son habitat ainsi que la gravité des effets d'une activité particulière se déroulant dans l'eau ou dans les environs déterminent le niveau de risque lié aux différentes activités de développement.</p> <p>Printemps 2005 : on a terminé 13 états des résultats nationaux qui donnent des précisions aux promoteurs sur les exigences en matière de protection de l'habitat pour la majorité des activités de développement à faible risque.</p> <p>Printemps 2005 : on a commencé les consultations auprès de toutes les provinces et de tous les territoires sur l'application du cadre de gestion des risques et des états des résultats à leurs processus de réglementation, et sur la promotion du guichet unique pour la prestation des services.</p> <p>Printemps 2005 : une réunion stratégique élargie des cadres a mené à des discussions bilatérales concernant l'adoption d'un mécanisme de prestation des services à guichet unique dans chaque province.</p> <p>Été 2005 : mise en œuvre d'un nouveau modèle organisationnel pour accroître l'efficacité de l'évaluation environnementale et accélérer le processus pour les projets de grande envergure du MPO.</p> <p>Automne 2005 : mise en œuvre d'initiatives stratégiques et de gouvernance internes pour accroître la prévisibilité du processus décisionnel et l'accélérer; lancement d'un programme de formation obligatoire pour tous les employés affectés au programme.</p> <p>Les discussions se poursuivent sur les possibilités de partenariat avec les provinces et territoires qui n'ont pas encore conclu d'ententes bilatérales sur l'habitat du poisson.</p> <p>Le MPO continuera de mettre en œuvre les éléments du PMPE en mettant l'accent sur les communications internes afin que le personnel du MPO connaisse les plans du ministère et que l'exécution des programmes se fasse de manière uniforme.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) :</p> <p>Énonce une vision élargie : atteindre la meilleure qualité environnementale possible pour améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, préserver notre environnement naturel et améliorer notre compétitivité à long terme.</p> <p>Le cadre vise à intégrer les signaux économiques et environnementaux en améliorant la gestion environnementale dans cinq domaines clés : les sciences et la technologie, l'information, la promotion du rendement et la conformité, l'éducation et la participation, et la prise de décisions.</p> <p>Les tables sectorielles sur la durabilité sont essentielles à la mise en œuvre (voir la section 6 « Nouvelles initiatives ministérielles »).</p>	<p>Environnement Canada (responsable), autres ministères, provinces et territoires, industries, groupes autochtones, ONG.</p>	<p>Les engagements de mars 2005 sont respectés.</p> <p>Accords cadres FPT : les ministres ont accepté un projet de Déclaration d'engagement pour un environnement durable au Canada en juin 2005.</p> <p>La déclaration établit une vision commune pour atteindre la meilleure qualité environnementale possible afin d'améliorer le bien-être des Canadiens, de préserver l'environnement et d'améliorer la compétitivité de l'économie du Canada. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) devrait donner son accord final lors de sa réunion de l'automne 2005.</p> <p>Des discussions bilatérales sont en cours avec les provinces de l'Atlantique, la Saskatchewan, la C.-B. et l'Alberta pour déterminer les domaines de collaboration, les résultats attendus et les initiatives permettant de mettre les principes en pratique.</p> <p>En 2006, on établira avec les provinces intéressées des accords bilatéraux de mise en œuvre dans les domaines où la collaboration est possible.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Coopération avec les É.-U. et d'autres pays membres de l'OCDE sur les produits chimiques :</p> <p>Collaboration au sein du groupe de travail de l'OCDE sur les nouvelles substances chimiques afin d'accroître la compréhension et l'acceptation mutuelles de l'évaluation des dangers et des risques que présentent les substances nouvelles et de définir des stratégies pour surmonter les obstacles à la coopération.</p> <p>Un projet pilote de deux ans présidé par le Canada met à l'essai un « processus de déclaration parallèle » visant à simplifier et à rationaliser l'accès des nouveaux produits chimiques à plusieurs marchés simultanément, tout en respectant des normes rigoureuses en matière de protection de la santé et de l'environnement. Le processus permettrait à une entreprise de faire une seule déclaration (dans le pays responsable) et d'autoriser l'échange des renseignements avec les gouvernements participants pour que chacun puisse procéder à sa propre évaluation des risques. Il incomberait au pays responsable d'examiner les renseignements présentés, d'effectuer l'évaluation des dangers et de faire part des résultats aux autres pays participants.</p>	<p>Environnement Canada et Santé Canada (responsables). Le comité directeur qui dirige le processus de déclaration parallèle se compose de représentants de l'Australie, du Canada (présidence), du Japon et des États-Unis. L'industrie canadienne participe sous les auspices du Comité consultatif économique et industriel (CCEI) auprès de l'OCDE.</p>	<p>Les engagements de mars 2005 sont respectés.</p> <p>Une réunion du Comité directeur a eu lieu en avril 2005. Les pays participants et l'industrie y ont accepté les objectifs et le mandat du projet pilote.</p> <p>Voici les tâches définies à cette réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer un modèle commun de rapport sur l'évaluation des dangers; • établir un mécanisme d'intégration des sommaires d'études robustes dans le processus d'évaluation; • ajouter des éléments à l'ensemble de renseignements demandés aux responsables de la déclaration; • réaliser certains travaux administratifs, comme l'établissement de protocoles de partage des renseignements commerciaux confidentiels entre les pays participants. <p>Le processus de déclaration pour les trois premiers produits chimiques visés par le projet pilote a commencé en septembre 2005. Le Canada dirige le processus d'examen. L'Australie pourrait diriger le processus d'examen pour la prochaine série de produits chimiques définis dans le cadre du projet pilote.</p> <p>Un rapport sur les enseignements, fondé sur l'expérience du pays responsable des déclarations dans le projet pilote, sera présenté au groupe de travail de l'OCDE sur les nouveaux produits chimiques; la date cible est fixée à juin 2007.</p> <p>Les prochaines étapes seront envisagées après l'évaluation du projet pilote.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Forum des pâtes et papiers sur la qualité de l'air :</p> <p>On vise à examiner des approches novatrices de la gestion des émissions atmosphériques, comme le jumelage des exigences et des instruments fédéraux et provinciaux, les mesures fiscales favorisant des améliorations importantes de la performance environnementale et les technologies innovatrices.</p> <p>Le forum a créé un comité consultatif technique chargé d'établir une liste des initiatives et des mesures incitatives FPT prioritaires en matière d'émissions et réglementation.</p>	<p>Forum présidé par un PDG de l'industrie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement Canada (responsable), • Santé Canada, • RNCan (observateur), • La Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec, l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador, • Groupes autochtones, et • ONG du domaine de l'environnement. 	<p>Les engagements de mars 2005 sont respectés.</p> <p>Le groupe consultatif technique a présenté un rapport au Forum lors de la réunion de septembre 2005 et a accepté d'établir un plan d'action décennal pour réduire les émissions atmosphériques.</p> <p>Un troisième forum est prévu en février 2006.</p> <p>On prévoit approuver le plan d'action décennal pour la réduction des émissions atmosphériques au début 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Protocole d'entente sur la télématique :</p> <p>Entente avec les constructeurs de véhicules automobiles sur la sûreté des dispositifs de télématique montés à bord (p. ex. systèmes de navigation, accès Internet, téléphones cellulaires).</p> <p>Comprendra une norme sécurité axée sur le processus, les principes généraux et les éléments de procédés qui devraient sous-tendre la conception, la mise au point, l'évaluation, la fabrication et l'installation des produits.</p>	<p>Transports Canada de concert avec des associations de l'industrie automobile et des constructeurs de véhicules automobiles.</p>	<p>Les progrès sont plus lents que prévu.</p> <p>Un groupe mixte composé de représentants de l'industrie et du gouvernement travaille depuis un certain temps pour établir les modalités du protocole d'entente et le contenu de la norme axée sur le processus (c.-à-d. le système de gestion de la sûreté).</p> <p>Une ébauche de protocole d'entente a été rédigée, et on poursuit le dialogue avec l'industrie afin d'en clarifier la nature et la portée.</p> <p>Un échantillon de quatre des dispositifs de télématique actuellement disponibles a été évalué cette année. Les dispositifs futurs seront évalués par comparaison avec ces repères pour permettre d'apprécier l'incidence qu'aura le protocole d'entente sur la sûreté et la sécurité. Les fabricants surveilleront aussi l'incidence de ce protocole sur leurs produits.</p> <p>Un rapport décrivant la consultation relative à la télématique et les initiatives qui en ont découlé a été affiché sur le site Web de Transports Canada en septembre 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Règlement sur le système de gestion de la sûreté pour les entreprises d'aviation :</p> <p>Cadre officiel qui intègre les facteurs de sûreté à tous les niveaux de la prise de décisions dans les entreprises d'aviation.</p> <p>Ceci favorisera des cultures solides quant à la sécurité dans l'industrie de l'aviation civile, et par conséquent, améliorera les pratiques en matière de sécurité.</p>	<p>Transports Canada de concert avec des intervenants du secteur de l'aviation.</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>La première série de règlements s'appliquant aux exploitants aériens est entrée en vigueur le 31 mai 2005.</p> <p>La deuxième étape consiste à appliquer l'idée des systèmes de gestion de la sûreté à d'autres domaines de l'industrie de l'aviation. On a tenu des consultations avec l'industrie en juin et en septembre 2005 pour examiner des propositions de normalisation des règlements au moyen du <i>Règlement canadien de l'aviation</i> (cela s'appliquera aux aéroports, aux services de navigation aérienne et aux unités de formation au vol).</p> <p>La publication dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> est prévue au début 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Stratégie canadienne en matière de biotechnologie :</p> <p>Le rythme rapide de l'évolution de la science, qui va au-delà des limites traditionnelles des pouvoirs réglementaires, présente un défi clé lorsqu'il s'agit de réglementer les nouveaux produits dérivés de la technologie qui font sans cesse leur apparition.</p> <p>La Stratégie canadienne renouvelée est une initiative interministérielle qui inclura une politique et un plan d'action aptes à améliorer la réglementation touchant ces produits et à renforcer la capacité des responsables de la réglementation à réagir plus rapidement à l'innovation.</p>	<p>Industrie Canada (responsable) et les ministères qui ont des responsabilités particulières vis-à-vis de la réglementation des produits biotechnologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence canadienne d'inspection des aliments; • Environnement Canada; • Pêches et Océans Canada; • Santé Canada. 	<p>Le progrès de l'élaboration de cette stratégie devra s'accélérer.</p> <p>Automne 2005 : Industrie Canada, en collaboration avec d'autres ministères, viseront l'élaboration d'une politique globale définissant comment le gouvernement traitera des nouveaux produits biotechnologiques au Canada.</p> <p>Une fois ce cadre défini, un plan d'action comportant des mécanismes de renforcement de la coopération entre ministères et précisant les diverses responsabilités réglementaires, sera mis au point. Au cours de l'élaboration de la politique, on aura à définir et à élucider d'autres enjeux dans des domaines tels que la biotechnologie animale et l'agriculture moléculaire.</p> <p>Parmi les domaines à l'étude, des progrès ont été accomplis dans le domaine de la biotechnologie aquatique.</p> <p>Début 2006 : Pêches et Océans Canada partagera un plan de réglementation touchant spécialement la biotechnologie aquatique. Cette approche rationalisée fournira aux industries qu'intéressent les questions de réglementation qui s'appliquent aux organismes aquatiques.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Nouveau BioPortail du gouvernement du Canada (biotech.gc.ca) :</p> <p>Guichet unique Internet donnant accès à des renseignements clairs et complets sur la biotechnologie et ses applications.</p> <p>On y trouve notamment bioreglementation.gc.ca, outil permettant d'explorer le système de réglementation de la biotechnologie, et biofondations.gc.ca, qui fournit de l'information générale sur la biotechnologie.</p>	<p>Le Secrétariat canadien de la biotechnologie (SecCB), conjointement avec les ministères et organismes partenaires : Santé Canada, Environnement Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Pêches et Océans Canada, Industrie Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Commerce international Canada/Affaires étrangères Canada, et Justice Canada.</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Site inauguré le 1^{er} décembre 2004.</p> <p>Été 2005 : Ajout de liens d'accès facile et d'aperçus des étapes du processus de réglementation.</p> <p>La revue Biotechnology Focus a attribué cinq étoiles au BioPortail dans son numéro de juin 2005.</p> <p>Hiver 2006 : Le SecCB travaillera à améliorer le volet bioréglementation du site.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Réforme du cadre réglementaire des organismes de bienfaisance :</p> <p>Répond aux 75 recommandations faites par la Table conjointe sur le cadre réglementaire (établie dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire) en vue d'améliorer le contexte législatif et réglementaire dans lequel le secteur caritatif exerce son activité.</p> <p>L'initiative comprend des modifications de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>, des éléments de politique et de programmes, l'élaboration de systèmes d'information, la formation du personnel et des changements organisationnels et opérationnels. Favorisera un règlement plus rapide des différends et une plus grande transparence des pratiques des organismes de bienfaisance et des décisions touchant leur réglementation.</p>	<p>Agence du revenu du Canada (responsable).</p> <p>Un groupe consultatif sectoriel, le Comité consultatif des organismes de bienfaisance, a été créé à des fins de consultation, de conseils et d'orientation.</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Les modifications de la Loi ont reçu la sanction royale le 13 mai 2005. Les nouveaux pouvoirs ministériels visant à soutenir un processus d'appel et un régime de sanctions amélioré sont entrés en vigueur le 12 juin 2005.</p> <p>Plusieurs initiatives de sensibilisation du public et d'action directe auprès du secteur ont été parachevées entre mai et juillet 2005.</p> <p>En cours : Consultation avec le Comité consultatif des organismes de bienfaisance concernant les façons d'aborder les sanctions intermédiaires, la suspension expresse du statut de donateur reconnu et les options possibles pour traiter les activités trompeuses de collecte de fonds.</p> <p>La mise en œuvre du programme de sanctions intermédiaires est prévue pour l'automne 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Entente-cadre sur l'aquaculture :</p> <p>L'aquaculture est un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires. Le renouvellement de la gouvernance relative à l'aquaculture grâce à la création de ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définira clairement les rôles et responsabilités des différents niveaux de gouvernement; • éliminera le double emploi et favorisera le partage des coûts; • renforcera la collaboration FPT; • normalisera le processus et les activités de surveillance de l'environnement de manière à simplifier les processus d'application tout en maintenant une solide protection environnementale; • soutiendra des processus décisionnels uniformes et crédibles qui prendront en compte les facteurs environnementaux et socioéconomiques; • facilitera l'attribution des rôles et l'exécution des activités du gouvernement fédéral. 	<p>MPO (responsable).</p> <p>Principaux partenaires : ACIA, Environnement Canada.</p> <p>Autres partenaires et intervenants : MAECI, AAC, provinces et territoires, Premières nations, Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), et industrie (aquaculture, pêches et traitement du poisson).</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Date cible de présentation du rapport d'étape aux ministres FPT et de signature de l'entente de principe : le 6 octobre 2005.</p> <p>Le MPO achève actuellement la tenue de réunions. Des consultations officielles avec les Premières nations, des représentants de l'industrie et d'autres intervenants devraient être entamées à l'hiver 2005–2006.</p> <p>Date cible de début des négociations FPT : janvier 2006.</p> <p>Date cible de la ratification de l'ébauche d'entente-cadre par toutes les administrations : printemps 2007.</p> <p>Date cible de la ratification des ententes de mise en œuvre avec chacune des administrations : 2008.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>PerLe :</p> <p>Service Internet qui permettra aux entreprises de générer facilement une liste sur mesure des permis et licences exigés par tous les niveaux de gouvernement. Sera fourni par le truchement de sites Web, centres d'appel et points de service en personne des gouvernements participants. Il s'agit actuellement d'un projet pilote auquel participent un nombre limité d'administrations.</p>	<p>Industrie Canada (responsable).</p> <p>L'Ontario, la Colombie-Britannique, le Yukon et trois municipalités, soit Whitehorse, Kamloops et Halton Region (qui comprend Halton Hills et Milton) participent au projet pilote.</p> <p>La province du Manitoba et la Ville d'Ottawa ont confirmé officiellement leur participation au projet élargi.</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>La carte du processus d'obtention des permis et licences requis pour 233 genres d'entreprises a été établie dans les régions participantes.</p> <p>Les entrepreneurs relevant des administrations partenaires pourront accéder au service PerLe et à son génie de délivrance de permis et licences en direct en octobre 2005.</p> <p>La planification des activités d'expansion a commencé. Le calendrier d'expansion sera établi en fonction du succès du projet pilote.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Principes directeurs et pratiques recommandées touchant les examens de fusions à l'échelle nationale et entre États :</p> <p>En cours d'élaboration par le Bureau de la concurrence, dans le cadre de l'International Competition Network (ICN). L'établissement de lignes directrices reconnues à l'échelle internationale pour l'examen d'une fusion accroîtra la certitude et la prévisibilité pour les entreprises touchant des points comme le temps requis pour mener à bien cet exercice.</p>	<p>Le Bureau de la concurrence et plus de 90 autres organismes nationaux et multinationaux s'occupant de concurrence appartiennent à l'ICN.</p> <p>Coopération de la part d'organismes internationaux (Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du commerce, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), d'associations et de spécialistes des lois antitrust et de l'économie, d'associations de l'industrie et de consommateurs, et de membres du milieu universitaire.</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Le Sous-groupe des notifications et de la procédure applicables aux fusions a achevé récemment le travail relatif à deux nouvelles pratiques recommandées et la rédaction de trois rapports, qui ont été approuvés lors de la Conférence annuelle de l'ICN, à Bonn (Allemagne), en juin 2005.</p> <p>Un certain nombre d'États ont déjà utilisé les pratiques recommandées pour améliorer leurs méthodes d'examen des fusions. (Le Canada observe déjà la grande majorité des pratiques recommandées.)</p> <p>Les membres de l'ICN adoptent des produits de travail lors de leurs conférences annuelles. La prochaine se tiendra au Cap (Afrique du Sud), en mai 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p><i>Loi régissant les organisations à but non lucratif :</i></p> <p>Améliorera la responsabilité financière et la transparence, clarifiera le rôle des administrateurs et protégera les droits des membres des organisations à but non lucratif.</p>	<p>Industrie Canada (responsable).</p> <p>Ministère de la Justice, Revenu Canada, ministère des Finances, Sécurité publique et Protection civile Canada, ministère du Patrimoine canadien.</p> <p>Intervenants très divers, dont des organisations à but non lucratif, les associations du barreau et des professionnels de la comptabilité.</p>	<p>La loi a été présentée en première lecture le 15 novembre 2004, et elle est maintenant examinée par le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie.</p> <p>Le Comité a tenu trois audiences au cours desquelles des témoins représentant Industrie Canada ainsi que des intervenants du secteur bénévole et des professionnels de la comptabilité ont comparu. On prévoit que le Comité poursuivra son examen du projet de loi à l'automne 2005.</p> <p>Une fois le projet de loi adopté, on élaborera un ensemble de mesures réglementaires pour en guider la mise en œuvre.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>L'Initiative de réduction de la paperasserie :</p> <p>Il s'agit de mesurer les coûts de la conformité aux règlements pour les petites entreprises et son incidence sur celles-ci et de rechercher les possibilités de simplifier les exigences de la réglementation dans tous les ministères et organismes fédéraux.</p> <p>Cette initiative comprend trois volets essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un comité consultatif sur la réduction de la paperasserie composé de représentants des secteurs public et privé; • une enquête de Statistique Canada sur les coûts de la conformité aux règlements; • des rapports d'étape annuels au ministre de l'Industrie. 	<p>Industrie Canada (responsable).</p> <p>Le Comité comprend les représentants suivants :</p> <p>Petites entreprises et associations d'entreprises, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédération canadienne de l'entreprise indépendante • Manufacturiers et exportateurs canadiens • Association canadienne de la paie • Greystone Energy Systems Inc. • Gryzko Harper Chartered Accountants • PBB Global Logistics • Simpson Seeds Inc. <p>Ministères provinciaux et fédéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • ministère des Services de gestion de la Colombie-Britannique • ministère du Conseil exécutif du Québec • Agence du revenu du Canada • Finances Canada • Ressources humaines et Développement des compétences Canada • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Le déroulement des volets essentiels de l'initiative se poursuit selon le calendrier établi et dans les limites du budget.</p> <p>Le Comité consultatif a tenu trois réunions depuis sa création en mars 2005.</p> <p>Le Comité a approuvé l'enquête de Statistique Canada sur les coûts de la conformité aux règlements en mars 2005 et recommandé l'établissement d'un inventaire des exigences administratives.</p> <p>Le Comité a examiné, en septembre 2005, une méthode et un plan de travail suggérés pour l'établissement de l'inventaire des exigences administratives.</p> <p>La collecte des données requises pour l'enquête sur les coûts de la conformité aux règlements débutera en octobre 2005. Les premiers résultats seront publiés en juillet 2006 et les résultats complets en décembre 2006.</p> <p>Le Comité présentera son premier rapport d'étape annuel au ministre de l'Industrie en décembre 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Modernisation du cadre des télécommunications</p> <p>1. Modifications de la <i>Loi sur les télécommunications</i>—Régime de sanctions administratives :</p> <p>Ces modifications donneront au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le pouvoir d'imposer des peines administratives pécuniaires pour les violations de ses décisions et de la <i>Loi sur les télécommunications</i>. Cela assurera une plus grande souplesse en matière de réglementation, des peines plus appropriées et des réactions plus opportunes, plus souples et plus efficaces dans les cas de violations des décisions du CRTC ou de la Loi.</p>	<p>Industrie Canada (responsable), CRTC, Bureau de la concurrence, Justice Canada.</p>	<p>On prévoit que la mesure législative sera déposée à l'automne 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Modernisation du cadre des télécommunications</p> <p>2. Rapport du Groupe de travail sur le pourriel :</p> <p>Le Plan d'action anti-pourriel pour le Canada a été élaboré à la suite des consultations entreprises en 2002 auprès de représentants de l'industrie et d'organisations de consommateurs. Le 11 mai 2004, un groupe de travail mixte composé de représentants du gouvernement et du secteur privé a été constitué afin de surveiller la mise en œuvre du plan visant à freiner la propagation des pourriels et des logiciels espions.</p>	<p>Industrie Canada (responsable), Bureau de la concurrence, Commissariat à la protection de la vie privée, Justice Canada.</p> <p>Le groupe de travail comprenait des représentants des fournisseurs de service Internet, des spécialistes du marketing électronique, ainsi que du gouvernement et des consommateurs.</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Les travaux du groupe de travail ont mené à l'élaboration de pratiques exemplaires pour les fournisseurs de service Internet et les autres exploitants du réseau, et à l'autoréglementation pour l'industrie. Le groupe a en outre monté une campagne de communication afin d'informer les utilisateurs des mesures à prendre pour limiter le volume du pourriel.</p> <p>Le 17 mai 2005, le groupe de travail a remis son rapport final, intitulé <i>Freinons le pourriel : Créer un Internet plus fort et plus sécuritaire</i>, qui souligne qu'une approche multidimensionnelle faisant appel à plusieurs intervenants est nécessaire.</p> <p>Une recommandation clé demande qu'une nouvelle mesure législative soit instaurée pour résoudre le problème du pourriel et les menaces connexes pour la sûreté et la sécurité de l'Internet.</p> <p>On prévoit que la mesure législative sera déposée vers la fin de 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Modernisation du cadre des télécommunications</p> <p>3. Modifications de la <i>Loi sur les télécommunications</i>—Étude du cadre réglementaire des télécommunications :</p> <p>Pour s'assurer que l'industrie des télécommunications continue à soutenir la compétitivité à long terme du Canada, le gouvernement a constitué un groupe de Canadiens éminents chargés d'examiner le cadre réglementaire des télécommunications canadiennes. Ce groupe sera appelé à recommander des façons de doter le Canada d'un cadre moderne des télécommunications de manière à avantager l'industrie et les consommateurs canadiens.</p>	<p>Industrie Canada (responsable).</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Le 11 avril 2005, le ministre de l'Industrie a établi le Groupe d'étude sur la politique en matière de télécommunications.</p> <p>Le groupe a tenu des consultations auprès d'intervenants entre juin et octobre 2005.</p> <p>On prévoit que le groupe présentera ses recommandations au ministre d'ici à décembre 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Modernisation du cadre des télécommunications</p> <p>4. Modifications de la <i>Loi sur les télécommunications</i> —<i>Transférabilité des numéros sans fil</i> :</p> <p>Permet aux abonnés d'adopter un nouveau fournisseur de services sans fil tout en conservant le même numéro de téléphone utilisé avec le fournisseur précédent. Offre aux abonnés la possibilité de changer de fournisseur de service sans devoir informer les entreprises et personnes avec lesquelles ils entretiennent des contacts ni mettre à jour leurs inscriptions dans les annuaires téléphoniques et leur papier à lettres.</p> <p>Répond à la demande de transférabilité des numéros sans fil de la part du public, des groupes de consommateurs et de certains fournisseurs de services sans fil.</p>	<p>CRTC (questions de réglementation) et Industrie Canada (questions stratégiques) (responsables).</p> <p>Parmi les intervenants figure l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS), qui représente Aliant Mobility, Bell Mobilité, Bruce Municipal Telephone System, MTS Mobility, Rogers Wireless (y compris Fido), SaskTel Mobility, Sogetel Mobilité, Télébec Mobilité, TBayTel Mobility et TELUS Mobility.</p>	<p>Respect des engagements de mars 2005.</p> <p>Le ministre de l'Industrie a écrit au président du CRTC en mars 2005 pour encourager la prise de mesures expéditives en vue d'instaurer la transférabilité des numéros sans fil.</p> <p>L'ACTS a annoncé en avril 2005 que les fournisseurs de services sans fil du Canada avaient convenu volontairement de mettre en œuvre de telles initiatives au Canada. L'ACTS a constitué un groupe de travail au sein duquel Industrie Canada et le CRTC ont le statut d'observateurs. Le groupe a publié son plan en septembre 2005, et dont la mise en œuvre est projetée pour le milieu de 2007.</p> <p>La mise en œuvre du plan exigera des modifications de règlements. Le CRTC a sollicité les commentaires du public sur cette question en septembre et octobre 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Modifications de la <i>Loi sur la concurrence</i> :</p> <p>Les modifications proposées donneront au commissaire de la concurrence le pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de faire dédommager les consommateurs ayant subi des pertes du fait de déclarations fausses ou trompeuses; • d'instaurer une disposition générale prévoyant des sanctions administratives pécuniaires en cas d'abus de position dominante dans toute industrie; • d'éliminer les dispositions de la Loi propres aux lignes aériennes pour en refaire une loi d'application générale; • relever le niveau des sanctions administratives pécuniaires applicables en cas de pratiques commerciales trompeuses; • de décriminaliser les dispositions sur la fixation des prix. <p>Ces modifications renforceront le cadre de la concurrence. Les recours prévus par la Loi favoriseront la conformité volontaire et en temps opportun, et ils seront compatibles avec les dispositions des lois sur la concurrence d'autres États, dont nos partenaires commerciaux.</p>	<p>Bureau de la concurrence.</p>	<p>Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes en novembre 2004.</p> <p>Le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie est saisi du projet de loi; on prévoit qu'il l'examinera au cours de la session de l'hiver 2005–2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Projet de loi C-54, <i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations</i> :</p> <p>Permettra aux Premières nations d'assumer un contrôle direct à l'égard des ressources pétrolières et gazières se trouvant dans les réserves (et des revenus connexes) et de prendre le contrôle de l'argent gardé en leur nom dans le Trésor en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i>.</p> <p>Aide le gouvernement à respecter son engagement d'améliorer l'accès aux ressources et à des possibilités de développement économique opportunes pour les Premières nations.</p>	<p>Élaboré conjointement depuis dix ans par Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) et les Premières nations disposant de réserves pétrolières et gazières importantes sur leurs terres. Trois Premières nations participent actuellement aux travaux : la Première nation White Bear (Saskatchewan), la tribu Blood (Alberta), et la Première nation Siksika (Alberta).</p>	<p>Les engagements de mars 2005 sont respectés.</p> <p>Dépôt à la Chambre des communes le 1^{er} juin 2005. L'étape de la deuxième lecture a été complétée le 6 octobre 2005. En attente de l'approbation du Comité.</p> <p>Sous réserve de l'adoption de la Loi, il faudra conclure un accord de transfert entre AINC et les trois Premières nations qui la parrainent. Un accord avec les provinces, prévoyant l'application et l'exécution des lois sur le pétrole et le gaz en ce qui a trait à la protection de l'environnement et des ressources sera également nécessaire.</p> <p>Pour adhérer à cette loi, les Premières nations devront ratifier un accord de transfert par voie de vote de la collectivité.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

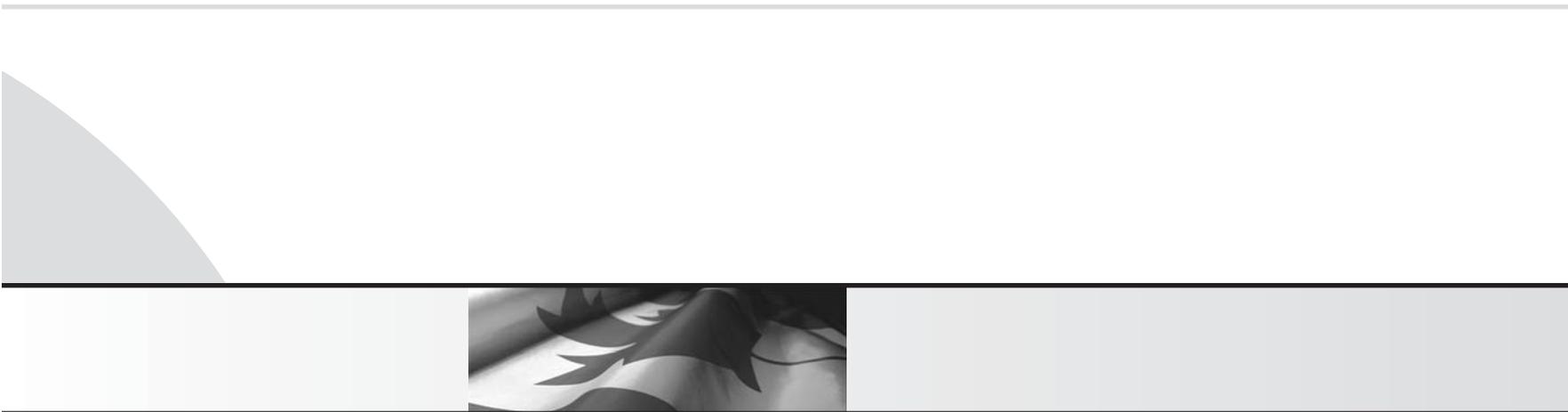
Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p><i>Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations :</i></p> <p>Permet aux Premières nations de se donner des moyens financiers et statistiques grâce à la création d'organisations telles que le Conseil de gestion financière et un Institut de la statistique, pour soutenir un gouvernement efficace. Fournit des outils pratiques dans les domaines de l'impôt foncier, du financement par obligations et de la gestion financière et statistique pour appuyer le développement social et économique.</p> <p>Une fois la loi en vigueur, les Premières nations participantes auront le même accès aux marchés des capitaux que les autres gouvernements; elles disposeront d'un système d'impôt foncier renforcé dans le cadre duquel les contribuables seront mieux représentés; et elles auront les outils voulus pour élaborer des normes financières appropriées et accroître leurs capacités dans les domaines de la gestion financière et de l'utilisation des renseignements statistiques.</p>	<p>Initiative dirigée par les Premières nations, conjointement avec Affaires indiennes et du Nord canadien.</p>	<p>La Loi a reçu la sanction royale en mars 2005; on prévoit qu'elle entrera en vigueur en avril 2006.</p> <p>Les consultations relatives aux neuf projets de règlement requis pour la mise en œuvre de la Loi se sont achevées en septembre 2005. Les règlements sont en cours de rédaction.</p> <p>Date cible de la publication du projet de règlement dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie I : hiver 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
<p>Plan de coopération dans l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans le Nord :</p> <p>Visé à créer un processus d'examen simplifié pour le projet de gazoduc du Mackenzie. Regroupe 14 instances d'évaluation environnementale et de réglementation des T. N.-O. dans le but de réduire les chevauchements et les retards dans l'évaluation environnementale et la délivrance des permis nécessaires à la construction d'un gazoduc. Ce plan constitue un élément clé de la construction du gazoduc, lequel aura des retombées économiques importantes à court et à long terme, et garantit la protection de l'environnement.</p>	<p>Responsables : Office national de l'énergie (ONE), Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB).</p> <p>Autres participants : AINC, Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie; Office gwich'in des terres et des eaux; Office des terres et des eaux du Sahtu; Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest; Bureau d'examen des répercussions environnementales de la région désignée des Inuvialuit; Secrétariat commun de la région désignée des Inuvialuit; Comité d'étude des répercussions environnementales; Conseil Inuvialuit de gestion de gibier; Administration des terres inuvialuit; Commission inuvialuit d'administration des terres.</p>	<p>Engagement continu à l'égard de la collaboration.</p> <p>La collaboration se poursuit en vue de déterminer précisément les besoins de coopération dans le processus d'examen de la réglementation. Ce travail suppose la description exacte du processus réglementaire par les instances de réglementation.</p> <p>La société Imperial Oil et ses partenaires travaillent sérieusement avec les intervenants pour résoudre les problèmes avant la tenue des audiences publiques. Les promoteurs du projet se sont engagés à informer l'ONE et la Commission d'examen conjoint en novembre 2005 de leurs intentions quant à la tenue d'audiences publiques.</p> <p>Les audiences publiques de la commission d'examen conjoint des évaluations environnementales se tiendront en même temps que l'examen de l'ONE destiné à déterminer le besoin public du gazoduc. Les deux processus sont prêts à être lancés.</p>



6. Nouvelles initiatives ministérielles

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Nouveaux outils pour accroître la sécurité et la transparence du régime de réglementation des produits thérapeutiques :</p> <p>Mesures destinées à accroître l'innocuité des produits thérapeutiques et la transparence des décisions réglementaires de Santé Canada. Prévoit la création de deux centres régionaux des effets indésirables des médicaments ainsi que des audiences publiques (tenues récemment) sur les inhibiteurs de la COX-2 et sur les implants mammaires remplis de gel de silicone.</p>	<p>Participation des parties intéressées à toutes les étapes du processus d'examen des médicaments.</p> <p>Meilleure protection de la santé et de la sécurité des Canadiens.</p> <p>Processus plus ouvert et transparent grâce à la participation du public et des patients aux questions de sécurité des médicaments.</p> <p>Participation des patients à la détermination des risques acceptables associés aux thérapies prometteuses.</p>	<p>Les patients et les professionnels de la santé : Amélioration de l'information sur l'innocuité et l'efficacité des produits thérapeutiques, ce qui favorise la confiance du public.</p> <p>L'industrie et les autres intervenants : Règlements plus efficaces et mieux adaptés aux enjeux et aux risques en émergence.</p> <p>Les patients, les intervenants et les professionnels de la santé : Possibilité de participer véritablement aux processus de réglementation des produits médicaux.</p>	<p>Santé Canada (responsable).</p> <p>Provinces et territoires (par l'intermédiaire de la Stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques).</p> <p>Organisations d'intervenants (groupes de patients et de consommateurs, industrie, etc.).</p>	<p>Création de deux centres régionaux des effets indésirables des médicaments au Manitoba et en Alberta : avril 2005.</p> <p>Tenue d'un forum public sur les inhibiteurs sélectifs de la COX-2 : juin 2005.</p> <p>Consultations nationales sur les approches à adopter pour accroître l'accessibilité de l'information sur les essais cliniques : été 2005.</p> <p>Lancement du site Web MedEffet Canada (voir www.hc-sc.gc.ca) pour accroître l'accessibilité de l'information sur l'innocuité des produits médicaux et permettre l'établissement de rapports d'effets indésirables en temps voulu : août 2005.</p> <p>Groupe consultatif d'experts et forum public sur les implants mammaires remplis de gel de silicone : septembre 2005.</p> <p>Objectifs à court terme :</p> <p>Mise sur pied, à l'été ou à l'automne 2006, d'un conseil de l'innocuité des produits médicaux, lequel servira de tribune publique sur les questions de sécurité et soumettra les produits thérapeutiques à des évaluations risques-avantages. Les consultations publiques devraient commencer au début de 2006.</p> <p>Élaboration d'une approche nationale pour l'enregistrement des essais cliniques et évaluation du cadre actuel de réglementation des essais cliniques en 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Cadre d'homologation des médicaments :</p> <p>Modèle participatif d'homologation des médicaments axé sur le risque. Favorisera l'accès précoce à de nouveaux médicaments prometteurs tout en assurant le contrôle et l'évaluation de leur innocuité, de leur qualité, de leur efficacité et de leur efficience, tout au long de leur durée de vie utile. Principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place un modèle d'homologation à plusieurs niveaux pour les médicaments, en fonction du risque; permettre à Santé Canada d'assortir des conditions à l'homologation des médicaments (homologation par étapes progressives); faciliter la collecte et la diffusion continues de données; accroître la collecte et l'échange de renseignements fiables, ainsi que leur accessibilité. 	<p>Cadre élaboré avec la participation du gouvernement et du public (industries, groupes de patients, universitaires, etc.).</p> <p>Il permet aux intervenants de participer à toutes les étapes du processus d'examen des médicaments.</p> <p>Il permet aux patients de prendre part à la détermination des risques acceptables associés aux thérapies prometteuses.</p> <p>Il améliore la gestion du risque et la collecte de données sur l'innocuité des produits.</p> <p>Il facilite la coopération internationale et tire parti de données et de résultats d'examens obtenus à l'étranger.</p> <p>Il accroît la transparence.</p> <p>Il favorise l'efficacité du processus réglementaire et stimule l'innovation dans les secteurs liés à la santé publique.</p> <p>Il met en place un modèle novateur et complet fondé sur le cycle de vie des produits.</p> <p>Il renforce le profil de leadership grâce à une plus grande efficacité dans l'examen des médicaments (ressources concentrées sur les médicaments comportant les plus grands risques).</p> <p>Il accroît la confiance du public dans le régime d'examen des médicaments.</p>	<p>Les patients et les professionnels de la santé : Meilleur accès aux nouvelles thérapies par suite de la mise en place du modèle d'homologation à plusieurs niveaux fondé sur le risque. Accès continu à des renseignements à jour sur l'innocuité et l'efficacité des médicaments tout au long de leur durée de vie utile, facilitant les décisions sur les possibilités de traitement.</p> <p>Les provinces et territoires : Prise de décisions plus éclairées sur les questions liées à l'assurance-médicaments grâce à l'accessibilité des données sur l'efficacité qui résulte d'un resserrement des liens avec Santé Canada au cours de la mise au point et du contrôle des médicaments. Capacité de promouvoir la mise au point et l'examen de médicaments dans les domaines où les besoins du public sont les plus grands.</p>	<p>Santé Canada (responsable), Industrie Canada, Agence de santé publique du Canada (ASPC), Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, Commerce international Canada.</p> <p>Provinces et territoires, par l'intermédiaire de l'Office canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé (OCCETS), Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), professionnels de la santé, groupe de défense des intérêts des patients, public canadien.</p>	<p>Ébauche du cadre d'homologation des médicaments, y compris un plan de participation des intervenants : au plus tard le 31 mars 2006.</p> <p>Les modifications apportées au <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> seront liées à l'examen de la réglementation entrepris dans le cadre du Renouveau de la législation sur la protection de la santé.</p> <p>Achèvement de la première phase des modifications (médicaments comportant le plus et le moins de risques) : au plus tard en décembre 2007.</p> <p>Achèvement de la deuxième phase des modifications (médicaments à risques moyens) : au plus tard en décembre 2008.</p> <p>L'initiative suppose aussi la modification du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> dans son ensemble, pour permettre la mise en place du cadre d'homologation des médicaments.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?-	Participants	État de mise en œuvre
<p>Utilisation des résultats des examens réalisés à l'étranger dans le cadre du processus d'examen des produits biologiques :</p> <p>L'objectif consiste à réduire l'arriéré actuel dans les demandes d'homologation et à accroître l'efficacité du processus d'examen.</p> <p>Santé Canada a accumulé un arriéré de 50 demandes d'homologation de produits biologiques et s'est engagé à l'éliminer complètement d'ici le 31 mars 2007. Les données issues de l'étranger sont déjà utilisées dans le processus d'examen actuel, mais pas de façon uniforme ni systématique. Pour évaluer les résultats de ce projet, Santé Canada examinera notamment l'incidence du recours à des données étrangères sur le rendement et les délais requis pour la réalisation des examens.</p>	<p>L'initiative accélère le processus d'examen et en accroît la rentabilité en évitant les chevauchements et le double emploi.</p> <p>Elle protège l'intérêt public en assurant une surveillance adéquate de la réglementation.</p> <p>Elle tire parti des meilleurs renseignements disponibles au Canada et ailleurs dans le monde en ayant recours de façon plus systématique à l'expertise internationale en matière de réglementation, sans toutefois compromettre la qualité du processus d'examen.</p> <p>Elle favorise la création de partenariats, de mécanismes de coopération et de processus efficaces en amenant les intervenants à participer à l'élaboration des politiques.</p> <p>Elle préconise une approche axée sur la gestion du risque en cernant des moyens de profiter des résultats d'examens réalisés à l'étranger.</p> <p>Elle réduit le fardeau de la réglementation et donne lieu à un processus de réglementation plus efficace.</p>	<p>Les praticiens de la santé : Accès dans de meilleurs délais à des médicaments pour les patients.</p> <p>Les patients : Accès dans de meilleurs délais à un plus grand nombre de médicaments.</p> <p>L'industrie : Délais d'examen réduits et coopération internationale accrue.</p> <p>Santé Canada : Accroissement de la capacité d'atteindre les objectifs de rendement établis en tirant profit de l'expérience acquise.</p>	<p>Santé Canada (responsable), Affaires étrangères Canada.</p> <p>Associations industrielles (BIOTECanada, Rx&D), groupes de défense des intérêts des patients.</p>	<p>Consultations auprès des intervenants ont eu lieu en : septembre 2005.</p> <p>Élaboration des politiques en cours.</p> <p>Cinq demandes d'homologation de produits biologiques prioritaires sont en attente. On vise à éliminer cet arriéré d'ici décembre 2005.</p> <p>Date cible pour l'élimination complète de l'arriéré dans l'homologation des produits biologiques : mars 2007.</p> <p>Les données du projet pilote initial serviront à créer des mécanismes à long terme pour l'intégration des résultats d'examens réalisés à l'étranger dans le processus d'examen des médicaments.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Bureau des initiatives pédiatriques (BIP) :</p> <p>Créer, à la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé Canada, un bureau qui fera la gestion intégrée d'une vaste gamme de questions liées à la santé et à la sécurité des enfants. Parmi les enjeux principaux, mentionnons l'accès à des renseignements détaillés sur l'efficacité et l'innocuité des produits médicaux pour enfants ainsi que sur la salubrité et la valeur nutritionnelle des aliments qu'ils consomment.</p>	<p>L'initiative crée des mesures incitatives propres à stimuler et à orienter la réalisation d'études pédiatriques utiles ainsi que la collecte de renseignements.</p> <p>Elle crée des occasions d'entreprendre des initiatives réglementaires en collaboration avec d'autres administrations.</p> <p>Elle permet aux intervenants de siéger à un comité consultatif externe d'experts qui aura pour mandat d'orienter ces activités.</p>	<p>Les professionnels de la santé : Amélioration des preuves et de l'accessibilité des renseignements.</p> <p>Les consommateurs (en particulier les parents et les dispensateurs de soins) : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des renseignements sur les produits thérapeutiques, les produits de diagnostic et les aliments utilisés ou consommés par les enfants.</p> <p>Les enfants et les jeunes : Amélioration de la santé et de la nutrition.</p>	<p>Santé Canada (responsable), ASPC.</p> <p>Intervenants : les professionnels de la santé et leurs associations, les chercheurs universitaires, l'industrie et le public canadien.</p>	<p>La structure de gouvernance et les comités du BIP sont déjà établis.</p> <p>Santé Canada consulte actuellement les intervenants sur les modifications à apporter au <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> afin d'offrir une plus grande exclusivité sur les marchés pour favoriser la production de données pédiatriques dans le cadre d'essais cliniques menés sur de nouveaux médicaments : automne 2005.</p> <p>Finalisation du mandat et début du processus de sélection et de nomination des membres du comité consultatif d'experts. Début des travaux sur le cadre stratégique : automne 2005 ou hiver 2006.</p> <p>Première réunion du comité consultatif d'experts : printemps 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Nouveau cadre de réglementation des produits radiopharmaceutiques :</p> <p>Tirera parti de l'expertise accumulée au pays et à l'étranger dans le domaine de la médecine nucléaire pour déterminer les composantes nécessaires d'un nouveau cadre de réglementation qui élimine les lacunes actuelles.</p> <p>Les produits radiopharmaceutiques sont des médicaments employés pour le diagnostic et la radiothérapie. Les dispositions actuelles du <i>Règlement sur les aliments et les drogues</i> sont désuètes et trop rigides pour garantir l'innocuité, l'efficacité et l'efficience de ces produits tout en y favorisant l'accès et en tenant compte des percées technologiques dans le domaine (p. ex. les produits pharmaceutiques émetteurs de positrons et les produits pharmaceutiques émetteurs de simples photons). De plus, la réglementation actuelle ne tient pas suffisamment compte de la nature particulière de ces produits (p. ex. courte période radioactive, exigences spéciales pour la manipulation, dosage particulier, etc.)</p>	<p>Le cadre protégera la population canadienne tout en contribuant à accroître l'accès aux médicaments et à intensifier les recherches visant à améliorer la santé et la qualité de vie.</p> <p>Il tirera parti des meilleures connaissances au Canada et à l'étranger en facilitant la recherche et le développement clinique.</p> <p>Il favorisera la création de partenariats, de mécanismes de coopération et de processus efficaces en amenant les intervenants à participer à l'élaboration du cadre de réglementation.</p> <p>Il fera la promotion d'une approche axée sur la gestion du risque pour la conception des nouveaux règlements.</p> <p>Il tire parti d'un ensemble d'instruments, dont des règlements axés sur le rendement et des mécanismes d'orientation supplémentaires, qui accroîtront l'efficacité du processus réglementaire.</p>	<p>Les patients : Accès amélioré à des produits pharmaceutiques sûrs et efficaces pour le diagnostic et le traitement des maladies.</p> <p>L'industrie : Règlements clairs et modernes et encadrement approprié pour en faciliter le respect.</p> <p>Les hôpitaux : Règlements plus clairs en ce qui concerne la manipulation des produits radiopharmaceutiques. Collaboration plus étroite entre deux organes de réglementation (Santé Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire).</p> <p>Les cliniciens et chercheurs : À titre d'utilisateurs de produits radiopharmaceutiques pour la recherche médicale et les soins aux patients.</p> <p>Les gouvernements provinciaux et territoriaux : Exigences réglementaires modernes pouvant servir d'assise pour la prise de décisions de financement.</p>	<p>Santé Canada, Instituts de recherche en santé du Canada, Alliance de médecine nucléaire, Commission canadienne de sûreté nucléaire, Société canadienne de médecine nucléaire, groupes de défense des intérêts des patients.</p>	<p>Approche progressive :</p> <p>Publication de directives pour l'utilisation de produits radiopharmaceutiques dans la recherche : octobre 2005.</p> <p>Rapport de l'expert-conseil externe sur les activités des installations de produits radiopharmaceutiques émetteurs de positrons : novembre 2005.</p> <p>Mise au point des lignes directrices sur les pratiques exemplaires à l'intention des fabricants de produits radiopharmaceutiques émetteurs de positrons : décembre 2005.</p> <p>Création du groupe consultatif d'experts : janvier 2006.</p> <p>Fin de l'analyse des lacunes de la réglementation : mars 2006.</p> <p>Proposition d'un nouveau cadre de réglementation : juin 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Nouveau cadre de réglementation des allégations relatives aux effets des produits alimentaires sur la santé :</p> <p>Exposera les conditions à respecter pour diffuser, au cas par cas, certains types d'allégations, notamment celles qui touchent la réduction du risque de maladies, qui sont actuellement considérées comme des allégations médicales.</p> <p>La gamme d'allégations de santé actuellement autorisée pour les aliments est limitée en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> et du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i>. Par conséquent, les fabricants d'aliments ne peuvent pas se servir de l'étiquetage alimentaire ou de la publicité pour diffuser des messages sur les bienfaits de leurs produits.</p>	<p>Le cadre protège le consommateur contre les allégations non fondées qui figurent sur les produits alimentaires.</p> <p>Il aide les consommateurs à faire des choix plus éclairés dans l'achat de produits alimentaires.</p> <p>Il prévoit la consultation des intervenants et des citoyens.</p>	<p>Les producteurs, fabricants et importateurs d'aliments : Possibilité de diffuser des allégations concernant les produits alimentaires et de vendre des produits assortis d'allégations de santé. Compétitivité accrue grâce à la possibilité de diffuser des allégations de santé comme celles qui sont autorisées aux États-Unis.</p> <p>Les consommateurs : Possibilité de choisir des produits qui aident à préserver et à améliorer la santé et, ce faisant, de réduire en fin de compte l'incidence de certaines maladies et la dépendance à l'égard du régime de soins de santé.</p>	<p>Santé Canada (responsable), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Industrie Canada, ASPC.</p> <p>Consultations menées auprès des associations de l'industrie de l'alimentation, des associations de professionnels de la santé, des groupes de consommateurs ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux.</p>	<p>Consultations : janvier et février 2006.</p> <p>Date prévue de publication du règlement dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> : hiver 2007.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p><i>Règlement sanitaire international :</i></p> <p>Règlement révisé adopté par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2005. L'objectif premier consiste à mettre en place un régime législatif international uniforme pour la prévention et le contrôle de la propagation des maladies à l'échelle mondiale. Impose des obligations à tous les ordres de gouvernement responsables de la santé publique.</p>	<p>Le règlement permet de créer un régime de santé publique cohérent et uniforme au Canada en assurant l'uniformité et l'interfonctionnalité des lois sur la santé publique du pays.</p> <p>Il permet au gouvernement fédéral, aux provinces, aux territoires et aux municipalités de participer à la mise en œuvre.</p>	<p>Les transporteurs, les administrations portuaires et les autorités provinciales, territoriales et municipales en matière de santé publique : Cadre commun pour la circulation des voyageurs, des marchandises et du fret. Respect d'exigences communes pour prévenir la propagation de maladies à l'échelle mondiale.</p> <p>La population canadienne : Réduction des risques de propagation de maladies transmissibles.</p>	<p>ASPC (responsable), Santé Canada.</p> <p>Autorités provinciales en matière de santé publique.</p>	<p>Adoption du nouveau règlement par l'Assemblée mondiale de la santé : mai 2005.</p> <p>Date cible pour l'élaboration d'un plan de mise en œuvre (avec les provinces et les territoires) : décembre 2005.</p> <p>Date cible pour l'adoption du plan de mise en œuvre par le Réseau de santé publique pancanadien : mars 2006.</p> <p>Mise en œuvre du plan : de 2006 à 2009.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Expansion du Programme Canada-États-Unis-Mexique d'examen conjoint des pesticides pour y inclure les produits à usage limité :</p> <p>Nouveau programme pour l'examen conjoint des pesticides à usage limité impliquant l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis.</p> <p>Les pesticides à usage limité sont appliqués sur des cultures à usage limité. Compte tenu de leur faible intérêt économique, le fabricant ne diffuse pas les données nécessaires à leur homologation au Canada.</p>	<p>L'initiative permettra à l'industrie agricole d'avoir un plus grand accès aux pesticides pour les cultures à usage limité, car ces derniers seront disponibles dans les deux pays simultanément.</p> <p>Grâce au partage du travail avec les États-Unis, elle réduira de moitié environ la charge de travail de l'ARLA concernant les pesticides à usage limité.</p>	<p>L'industrie agricole (cultivateurs) : Accès simultané aux pesticides à usage limité qui font l'objet d'une demande d'homologation dans les deux pays.</p> <p>La population canadienne : Meilleure protection de la santé et de l'environnement et renforcement des mesures de contrôle postérieures à l'homologation.</p>	<p>ARLA (responsable), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), EPA (à titre d'organe de réglementation), département américain de l'Agriculture (USDA) et US IR-4.</p> <p>Consultations par l'intermédiaire du Groupe de travail technique sur les pesticides, créé en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).</p>	<p>Programme pilote en cours d'exécution. Début de la mise en œuvre du programme officiel prévu pour janvier 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Établissement du conseil d'administration de l'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée :</p> <p>Étape clé dans la création de la nouvelle Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée en vertu de la <i>Loi sur la procréation assistée</i>.</p> <p>Lancement d'un processus national de recrutement ouvert et transparent qui vise à attirer les personnes les plus qualifiées issues d'une vaste gamme de milieux et de disciplines. Un comité de présélection composé de 10 représentants des secteurs public et privé examinera les candidatures et formulera des recommandations, après quoi un comité de hauts fonctionnaires fédéraux recommandera au ministre de la Santé les personnes à nommer au conseil d'administration.</p>	<p>L'initiative fait appel à des représentants du secteur privé qui travaillent dans le domaine de la procréation assistée afin que le conseil d'administration représente une vaste gamme d'antécédents et de disciplines qui concordent avec les objectifs de l'Agence.</p> <p>Elle rallie la confiance et l'appui du public grâce à un processus de recrutement transparent et ouvert. Elle témoigne de la possibilité pour les citoyens canadiens de participer activement à la création d'un conseil d'administration chargé de diriger les activités d'un organe de réglementation fédéral.</p>	<p>Le grand public et les professionnels de la procréation assistée : Possibilité de participer pleinement au processus réglementaire. Mesures de contrôle appropriées et accès à de nouvelles technologies de procréation assistée.</p> <p>Le grand public : Accès à des technologies de procréation assistée sûres et éthiques.</p> <p>Interventants du domaine de la procréation assistée : Possibilité de participer dans le processus de sélection pour la composition du conseil d'administration de l'Agence qui sera responsable de la procréation assistée au Canada.</p>	<p>Santé Canada (responsable), Bureau du Conseil privé.</p>	<p>Campagne de recrutement lancée en juin 2005.</p> <p>Examen des candidatures par le comité de présélection : octobre 2005.</p> <p>Nomination des membres : début de 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Examen de la réglementation régissant l'avis préalable à la mise en marché des aliments :</p> <p>Projet pilote visant à examiner les dispositions du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> qui exigent une évaluation de la salubrité des aliments et une homologation de certains produits (p. ex. les additifs alimentaires, les aliments nouveaux et les préparations lactées pour nourrissons) avant leur mise en marché.</p> <p>Actuellement, il faut apporter une modification à la réglementation pour autoriser l'utilisation d'un nouvel additif alimentaire. Cette exigence prolonge de beaucoup (soit de trois mois à trois ans) le délai administratif entre l'évaluation de la salubrité et la mise en marché d'additifs alimentaires ou d'aliments qui en contiennent.</p> <p>Il faut un règlement pour chaque nouvel additif alimentaire. L'initiative vise à créer un cadre de réglementation plus efficace et plus souple afin de réduire au minimum le délai entre l'évaluation de la salubrité et la mise en vente des aliments.</p>	<p>L'initiative accroît la souplesse, la prévisibilité et l'efficacité de la réglementation tout en protégeant le consommateur et en préservant la salubrité des aliments.</p> <p>Elle prévoit des consultations auprès des intervenants et des citoyens.</p> <p>Elle permet de mettre en place un régime de réglementation qui répond aux besoins.</p>	<p>L'industrie : Accroissement de l'efficacité du processus d'examen préalable à la mise en marché et de la rapidité d'accès des produits aux marchés.</p> <p>Les consommateurs : Accès dans de meilleurs délais à des produits alimentaires innovateurs.</p>	<p>Santé Canada (responsable), ACIA, AAC, ASPC.</p> <p>Consultation d'associations sectorielles et d'entreprises innovatrices de l'industrie de l'alimentation, d'associations de consommateurs ainsi que d'autorités provinciales et territoriales en matière de santé et d'agriculture.</p>	<p>Date visée pour la fin des consultations menées auprès des intervenants : printemps 2006.</p> <p>Date visée pour les propositions de modification du règlement et la publication préalable dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie I : hiver 2007.</p> <p>Date visée pour la publication des modifications finales dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie II : automne 2007.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Modernisation de la conformité de l'habitat</p> <p>Initiative visant à moderniser les stratégies de conformité et d'application du Programme de gestion de l'habitat de Pêches et Océans Canada. Vise à promouvoir et à améliorer le respect des dispositions de la <i>Loi sur les pêches</i> relatives à la protection de l'habitat du poisson.</p> <p>Fait partie du Plan de modernisation du processus environnemental (voir les mises à jour).</p>	<p>L'initiative met l'accent sur tous les éléments du continuum de conformité, en particulier sur la promotion de la conformité et la surveillance des résultats.</p> <p>Conformité et application ciblées sur les activités qui présentent le risque le plus grand pour l'habitat du poisson.</p> <p>Aide la collectivité réglementée à élaborer des programmes d'auto-vérification.</p> <p>Incite le public et les industries à découvrir, à divulguer et à corriger volontairement les problèmes environnementaux. Accroissement de l'efficacité des activités de conformité et d'application grâce à l'utilisation d'un cadre de gestion du risque.</p>	<p>L'industrie : Niveau de conformité et d'application amélioré, prévisible et équitable.</p> <p>Les Canadiens : Amélioration de la protection de l'habitat du poisson pour les générations actuelles et futures.</p> <p>Pêches et Océans Canada : Accroissement de l'efficacité des programmes grâce aux connaissances acquises par la surveillance et à l'incorporation de ces connaissances aux décisions de réglementation.</p>	<p>Pêches Océans Canada (responsable).</p> <p>Intervenants de l'industrie, organisations non gouvernementales (ONG) et responsables de la gérance de l'environnement.</p>	<p>Mai 2005 : mise sur pied d'un groupe de travail national chargé d'élaborer un modèle canadien de conformité de l'habitat et un plan de mise en œuvre.</p> <p>Janvier 2006 : lancement du processus de dotation anticipée dans les régions du Centre, de l'Arctique et du Pacifique.</p> <p>Début de la mise en œuvre, y compris la participation des intervenants, la planification stratégique, l'établissement des partenariats et les activités de surveillance. Date cible : avril 2006</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Suivi des effets sur l'environnement</p> <p>Les projets réunissent des experts de l'extérieur du gouvernement pour formuler des recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du suivi des effets sur l'environnement (SEE) de l'industrie des pâtes et papiers.</p> <p>Le programme de SEE est un élément important du <i>Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers</i> aux termes de la <i>Loi sur les pêches</i>.</p>	<p>L'initiative réunit des experts de l'industrie, du gouvernement, du milieu de l'environnement et des collectivités autochtones qui collaboreront avec le gouvernement pour trouver des façons novatrices d'améliorer l'efficacité et l'efficience du programme.</p> <p>Elle réduira le fardeau en matière d'observation de la loi et offrira des façons novatrices de résoudre les nouveaux problèmes.</p>	<p>L'industrie : Permet de bien cibler les dépenses sur le suivi de la qualité de l'eau dans les zones à problèmes.</p> <p>Le gouvernement fédéral : Amélioration de l'efficacité du programme d'Environnement Canada afin de cibler les ressources dans les secteurs à haut risque.</p> <p>Les groupes environnementaux et le public : Amélioration de la performance environnementale lorsque l'étude de suivi révèle des effets environnementaux.</p>	<p>Groupe d'experts en réglementation intelligente : Environnement Canada (présidence), Pêches et Océans Canada et Bureau du Conseil privé.</p> <p>Comprend également deux experts du milieu de l'environnement, un de la collectivité autochtone et quatre de l'industrie des pâtes et papiers.</p>	<p>Parution du document <i>Projet de réglementation intelligente: améliorer l'efficacité et l'efficience de la surveillance des effets environnementaux dans le secteur des pâtes et papiers</i> en novembre 2005.</p> <p>Date prévue d'entrée en vigueur des modifications apportées au Règlement : 2007.</p> <p>Examen majeur de la réglementation : à terminer d'ici 2010.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Modifications visant le <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles</i>, adopté aux termes des articles 89 et 114 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) de 1999</i></p> <p>Fournit un cadre pour la déclaration et l'évaluation des substances nouvelles au Canada.</p> <p>L'objectif premier du nouveau règlement reste inchangé : faire en sorte qu'aucune substance nouvelle ne soit introduite sur le marché canadien avant qu'une évaluation soit faite de ses effets éventuels sur l'environnement et la santé humaine.</p>	<p>L'initiative répond davantage aux besoins des intervenants.</p> <p>Elle abrège de façon importante la période d'évaluation de certaines catégories de substances chimiques.</p> <p>Elle fait l'objet d'un consensus.</p> <p>Elle soutient les efforts internationaux (acceptation réciproque des déclarations de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]) visant à accroître la compréhension et l'acceptation mutuelles de l'évaluation des dangers et des risques associés aux substances nouvelles et à définir les stratégies pour surmonter les obstacles à la coopération en rationalisant et en simplifiant les exigences réglementaires nationales.</p>	<p>L'industrie : Les changements apportés aux exigences administratives et techniques réduiront les coûts associés à la déclaration et à la conformité.</p> <p>Les Canadiens : Réduction des coûts et accroissement de la réactivité du système de réglementation sans nuire à la protection de l'environnement et de la santé humaine.</p>	<p>Les membres de la table multilatérale sur la déclaration des substances nouvelles comprennent les organismes suivants : participants de l'administration fédérale : Environnement Canada, Santé Canada et Industrie Canada.</p> <p>Participants de l'industrie : PPG Canada Inc., BASF Canada, Groupe industriel de coordination de la LCPE, Dominion Colour Corporation, 3M Canada Inc., Dupont Canada Inc., Procter & Gamble Inc.</p> <p>Groupes de défense des intérêts publics : Congrès du travail du Canada, Great Lakes United, Canadian Environmental Defence Fund, Association des consommateurs du Canada, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Association canadienne de santé publique.</p> <p>Les provinces et les territoires ont eu la possibilité de formuler des observations par l'entremise du Comité consultatif national de la LCPE.</p>	<p>Le <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)</i>, le <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)</i> et le <i>Règlement modifiant le Règlement sur les droits concernant les substances nouvelles</i> ont été publiés dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie II le 21 septembre 2005. Ils entreront en vigueur le 31 octobre 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Tables sectorielles sur la durabilité</p> <p>Quatre tables sectorielles (forêts, mines, énergie et produits chimiques) et une table sur des questions de portée générale ont été créées pour réunir des représentants des gouvernements, de l'industrie, du mouvement syndical, des Autochtones et des ONG afin qu'ils prodiguent des conseils éclairés sur la façon d'améliorer la performance environnementale tout en soutenant la compétitivité à long terme du secteur.</p> <p>Important outil de mise en œuvre du Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) (voir la section 5 « Mise à jour des initiatives ministérielles »).</p>	<p>Les tables éclaireront les décisions stratégiques afin d'améliorer les résultats environnementaux tout en tenant compte des réalités commerciales et en favorisant la compétitivité économique.</p> <p>Amélioration et renouvellement continus.</p> <p>Les tables préparent les secteurs à réagir aux enjeux en émergence dans les sciences, la technologie et les marchés mondiaux.</p> <p>Mécanisme de collaboration réunissant des représentants des gouvernements, de l'industrie, des syndicats, des ONG et des Autochtones pour éclairer les politiques et les initiatives.</p>	<p>Les Canadiens : Amélioration de la salubrité de l'environnement, renforcement de l'économie et participation de la société.</p> <p>Les gouvernements : Utilisation améliorée des ressources financières, techniques et réglementaires. Mesures stratégiques améliorées grâce à la participation des intervenants et à une prise en compte globale des questions sectorielles et de portée générale.</p> <p>L'industrie : Accroissement de la prévisibilité et de la transparence. Reconnaissance des réalités commerciales dans l'élaboration des politiques. Renforcement de la compétitivité à long terme.</p>	<p>Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Santé Canada, Agence de promotion économique du Canada atlantique, Transports Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada.</p> <p>Association des produits forestiers du Canada, Association minière du Canada, Chemical and Allied Industries Group (CAIG), Energy Dialogue Group, Réseau canadien de l'environnement. Représentants supérieurs des organisations autochtones, industrielles, syndicales et environnementales.</p>	<p>Les coprésidents des quatre premières tables ont été nommés officiellement au printemps 2005.</p> <p>Les premières réunions doivent avoir lieu à l'automne 2005.</p> <p>La réunion de création (ébauche du mandat et composition) de chaque table doit se tenir avant la fin novembre 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Modifications proposées au Règlement sur la sécurité nucléaire :</p> <p>Un ensemble exhaustif et ferme d'exigences visant la protection matérielle des installations et du matériel nucléaires au Canada.</p>	<p>Vaste consultation auprès des détenteurs de licence et des intervenants.</p> <p>L'initiative tient compte des pratiques exemplaires sur la scène internationale.</p> <p>Le règlement établit les exigences minimales communes à toutes les installations nucléaires. Des exigences spécifiques seront incluses dans les conditions associées à la licence de chaque installation.</p>	<p>Le public canadien : Amélioration de la sécurité des importantes installations nucléaires au Canada.</p> <p>Les responsables des installations : Énoncé clair des attentes et des exigences.</p>	<p>Commission canadienne de sûreté nucléaire (responsable), Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC), Ressources naturelles Canada, Bureau du Conseil privé.</p> <p>Détenteurs de licence.</p>	<p>Les éléments essentiels du règlement modifié sont énoncés dans deux ordonnances d'urgence publiées après le 11 septembre 2001, lesquelles se sont traduites par une amélioration rapide des mesures et des procédures de sécurité dans toutes les installations visées.</p> <p>L'ébauche de règlement a été publiée dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie I en octobre 2003. Les consultations ont suscité de nombreux commentaires. Le règlement modifié a été publié dans la partie I en juin 2005. Date cible pour l'entrée en vigueur du règlement : mars 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Équivalence des approches de la sécurité aérienne en Amérique du Nord :</p> <p>Stratégie globale d'envergure nord-américaine visant l'adoption d'approches équivalentes en matière de sécurité aérienne. Elle comprendra l'élaboration, la mise à l'essai et l'application de normes comparables pour le contrôle des passagers, des bagages et du fret aérien.</p> <p>Elle exigera la concertation pour l'élaboration de programmes de contrôle des passagers qui respectent les lois de chaque pays, ainsi qu'une entente entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.</p> <p>S'inscrit dans le Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) qu'ont signé le Canada, les États-Unis et le Mexique en mars 2005.</p>	<p>L'initiative se traduira par l'amélioration de la cohésion et de la coordination en matière de sécurité aérienne et contribuera à instaurer la confiance du public en assurant la compatibilité des exigences du Canada, des É.-U. et du Mexique.</p> <p>Elle permettra d'alléger le fardeau réglementaire qui frustre un grand nombre de partenaires œuvrant dans le domaine du transport aérien en Amérique du Nord.</p>	<p>L'industrie : Rationalisation des exigences et réduction des différences entre les divers règlements.</p> <p>Le secteur du transport aérien : Accroissement de la concurrence.</p> <p>Le public : Maintien de normes élevées en matière de protection.</p>	<p>Transports Canada (responsable). Ministères participants : Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC), Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Gendarmerie royale du Canada (GRC), Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Citoyenneté et Immigration (CIC).</p> <p>États-Unis, Mexique.</p>	<p>Engagement à élaborer un cadre en différentes étapes d'ici juin 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de programmes comparables d'évaluation des passagers. Date cible : fin 2006. Élaboration de normes et de procédures comparables pour le contrôle des passagers et des bagages. Date cible : juin 2007. Élaboration de protocoles comparables de contrôle et d'inspection pour améliorer la sécurité du transport des marchandises. Date cible : juin 2008.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Certification de produits, de pièces et d'équipement associés au transport aérien, Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521;</p> <p>Améliorer le processus de certification des produits et des pièces aéronautiques en regroupant les règlements et les normes existants contenus dans les différents règlements de l'aviation canadien (RAC) en un seul règlement (RAC 521).</p>	<p>Le regroupement des règlements prendra la forme d'exigences explicites et plus accessibles.</p> <p>Il permet d'aligner le cadre réglementaire du Canada avec celui des É.-U. et de ses partenaires de l'Union européenne (UE).</p> <p>L'initiative rationalise le processus réglementaire en établissant un programme de certification plus efficace, rapide et prévisible qui précise les rôles et les responsabilités de chaque intervenant.</p>	<p>L'industrie aéronautique : Les règlements seront mieux alignés avec les exigences des É.-U. et de l'UE; réduction du fardeau réglementaire par la création d'un outil réglementaire unique.</p>	<p>Transports Canada (responsable).</p>	<p>Des consultations ont eu lieu en 2004-2005 auprès du Conseil consultatif sur la réglementation aérienne canadienne.</p> <p>Date visée pour la publication du règlement dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie I : 2007.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Amélioration des exigences en matière de sécurité concernant les grands récipients pour vrac destinés au transport des marchandises dangereuses :</p> <p>Cette initiative, dirigée par le Canada dans le cadre du Sous-comité d'experts des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses (SCENUTMD), a pour objet d'améliorer les exigences en matière de sécurité pour la fabrication, l'essai et le remplissage de différents types de grands récipients pour vrac.</p> <p>Les grands récipients pour vrac servent à transporter des quantités importantes (jusqu'à 3 000 litres) de produits dangereux, comme des acides, du carburant diesel, de l'essence et d'autres liquides.</p>	<p>L'initiative favorise l'harmonisation internationale des règlements relatifs au transport de marchandises dangereuses (TMD) avec les exigences américaines et internationales.</p> <p>Elle facilite le commerce et la coopération internationale et nationale.</p> <p>Elle rehausse la sécurité en réduisant le nombre d'incidents liés à des récipients pour vrac.</p> <p>Comme les règlements relatifs au TMD sont adoptés par les provinces et les territoires en vertu des lois provinciales et territoriales, l'initiative impose des exigences uniformes dans tout le pays.</p>	<p>L'industrie canadienne : Des règlements canadiens conformes aux exigences internationales.</p> <p>Les Canadiens : Sécurité accrue (les nouvelles exigences réduiront les fuites et les déversements potentiels).</p>	<p>Transports Canada (responsable).</p> <p>Gouvernements provinciaux et territoriaux.</p> <p>Intervenants de l'industrie.</p> <p>Organisations internationales, dont le SCENUTMD et l'Organisation maritime internationale (OMI).</p>	<p>Le SCENUTMD verra à l'élaboration de règlements modèles pour juillet 2006 et tentera d'obtenir l'approbation des instances internationales avant juillet 2007.</p> <p>Élaboration d'un règlement et de normes canadiens conformes à l'entente internationale. La date cible pour la publication du nouveau règlement dans la Gazette du Canada est fixée à 2008.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?-	Participants	État de mise en œuvre
<p><i>Loi sur la marine marchande du Canada, 2001—réforme réglementaire :</i></p> <p>Faire passer le nombre des règlements (sur la navigation commerciale et de plaisance dans les eaux canadiennes) de plus de 100 à environ 35.</p> <p>Passer de règlements prescriptifs à des règlements axés sur le rendement.</p> <p>Permet à Transports Canada de concentrer ses ressources limitées en matière d'inspection sur les secteurs qui posent le plus grand risque pour la sécurité maritime.</p> <p>Incorpore les normes nationales et internationales existantes en y faisant référence. Soutenu par un système de recherche d'information sur la réglementation facilitant la recherche d'exigences particulières dans la Loi et les règlements. Instaure des pénalités administratives financières, un outil moderne d'exécution de la loi à caractère non pénal qui améliore le taux de conformité et vise à améliorer la sécurité.</p>	<p>L'initiative rehausse la sécurité et améliore la conformité grâce à des règlements efficaces et modernes.</p> <p>Elle contribue à un processus de réglementation plus efficace par la gestion simultanée des dossiers.</p> <p>Elle se traduit par une meilleure gestion du risque grâce à l'établissement d'une banque de données et de références à la fine pointe de la technologie, à l'intention des inspecteurs et des utilisateurs.</p> <p>Elle contribue à la transparence et à une grande participation des intervenants.</p> <p>Elle accroît la sensibilisation des propriétaires et des exploitants de navires à l'égard de leurs obligations en vertu des règlements de sécurité maritime.</p> <p>Elle facilite la coopération internationale en matière de réglementation.</p>	<p>Les intervenants internes et externes : Amélioration de la sécurité du public et de la capacité de conformité. Capacité de faire des recherches en ligne en fonction du type, de la taille, de la classe de transport et d'autres sujets d'intérêt (comme la sécurité, l'enregistrement, l'octroi de licences et la construction).</p> <p>L'industrie : La compatibilité des règlements au plan international permettront à l'industrie de s'y conformer plus facilement. Soutient la compétitivité.</p> <p>Les propriétaires, les exploitants et l'équipage des navires : L'imposition de pénalités administratives monétaires améliorera le taux de conformité.</p> <p>Les Canadiens : Amélioration de la protection du milieu maritime.</p>	<p>Transports Canada (responsable), Pêches et Océans Canada, Environnement Canada (Agences Parcs Canada).</p>	<p>La nouvelle <i>Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada</i> entre en vigueur à l'automne 2006, en même temps que les règlements de la phase I.</p> <p>La phase II de la réforme débutera en 2007 et comprendra les règlements qui doivent être modifiés, mais n'ont pas besoin d'être prêts au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Conseil trilatéral nord-américain du partenariat pour le secteur des automobiles :</p> <p>Conseil dirigé par l'industrie. Aura pour mandat de promouvoir une plus grande compatibilité dans les règlements, les normes et les évaluations de conformité des automobiles et des pièces d'automobile, tout en assurant la sécurité publique et la protection de l'environnement. Coordonnera l'élaboration de règlements sur la sécurité et l'environnement au Canada, aux États-Unis et au Mexique pour qu'ils s'harmonisent avec les <i>Règlements techniques mondiaux</i> de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.</p> <p>S'inscrit dans le <i>Partenariat pour la sécurité et la prospérité</i>, signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique en mars 2005. Engage les trois pays à élaborer leurs règlements en collégialité, de manière à accroître leur productivité et à stimuler leur croissance tout en conservant des normes élevées de santé et de sécurité.</p>	<p>Permettra aux trois gouvernements de travailler de concert avec les parties concernées afin d'assurer la compétitivité du secteur de l'automobile.</p> <p>Aidera les pays de l'Amérique du Nord à mieux coordonner l'élaboration de leurs règlements sur la sécurité et l'environnement.</p>	<p>Industrie : Permettra de veiller à ce que les procédures d'essai et les règlements actuels et futurs améliorent les échanges commerciaux et accroissent la compétitivité. Permettra de protéger l'environnement et la sécurité à moindre coût.</p> <p>Consommateurs : Réduira les coûts liés aux véhicules, tout en accroissant la sécurité et la protection de l'environnement.</p>	<p>Industrie Canada travaillera avec des ministères responsables de la réglementation, tels que Transports Canada et Environnement Canada, ainsi qu'avec le secteur de l'automobile.</p>	<p>Mise sur pied du conseil : fin de l'automne 2005 (objectif visé).</p> <p>Le conseil formulera des recommandations sur les moyens de relever les principaux défis réglementaires. Le Conseil des normes automobiles et le Sous-comité des normes relatives aux transports terrestres, créés en vertu de l'<i>Accord de libre-échange nord-américain</i> (ALENA), se réuniront ensuite pour faire l'examen des recommandations.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Réforme du régime d'insolvabilité du Canada—Modifications à la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> et à la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>, et adoption d'une loi sur le Programme de protection des salariés :</p> <p>Répond aux exigences du marché qui a besoin d'un processus de faillite et de restructuration plus efficace et plus prévisible. Rationalisera les processus administratifs et facilitera le traitement des quelque 100 000 faillites enregistrées chaque année, tout en limitant les possibilités d'abus.</p> <p>Améliorera les dispositions visant à faciliter la restructuration comme solution de rechange à la faillite, de manière à protéger des emplois. Offrira une meilleure protection aux travailleurs d'entreprises en faillite, en accordant un plus haut degré de priorité à leurs créances salariales et à certaines revendications liées à leurs régimes de retraite.</p>	<p>Rationalisera et améliorera le processus de faillite et d'insolvabilité (p. ex. : moins de temps passé dans les tribunaux, plus de transparence, recours accru au dépôt de bilan par voie électronique et amélioration des communications), tout en assurant une meilleure protection des travailleurs.</p> <p>Permettra de veiller à ce que les pratiques en vigueur au Canada soient conformes aux lignes directrices des pays étrangers sur l'insolvabilité des entreprises transfrontalières.</p>	<p>Particuliers et entreprises : Régime plus prévisible et plus efficace qui favorise la restructuration comme solution de rechange à la faillite.</p> <p>Les Canadiens : Meilleure protection des travailleurs.</p>	<p>Industrie Canada (responsable) et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.</p>	<p>Le projet de loi C-55, <i>Loi sur le Programme de protection des salariés</i> modifiant la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>, la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> et d'autres lois en conséquence, a été déposé le 3 juin 2005.</p> <p>Deuxième lecture terminée. Renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie à des fins d'examen.</p> <p>Une fois la loi adoptée, on procédera à l'élaboration des règlements proposés pour orienter la mise en œuvre de cette réforme.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Modification du Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie :</p> <p>Initiative lancée en mars 2004 en réponse aux doléances de certains segments de l'industrie de l'électricité, qui estiment que la méthodologie employée par l'Office national de l'énergie (ONE) pour recouvrer ses frais est injuste parce que seuls les exportateurs d'électricité sont tenus de verser des droits à cette fin.</p> <p>Permettra à l'ONE d'élaborer un règlement qui l'aide à recouvrer ses frais de manière équitable et efficace et prévisible sur le plan financier pour l'industrie de l'électricité.</p>	<p>A été lancée en réponse à la rétroaction des parties concernées.</p> <p>Prévoit des consultations étroites auprès d'autres organismes de réglementation fédéraux et provinciaux et auprès de l'industrie de l'électricité.</p> <p>Se traduira par l'adoption d'un règlement mieux adapté à une industrie en évolution.</p>	<p>Exportateurs d'électricité : Mise en place d'un processus de recouvrement des frais adapté à l'industrie de l'électricité d'aujourd'hui.</p> <p>Ensemble des entreprises régies par l'ONE : Élimination des lacunes du règlement actuel. Règlement clair prévoyant des moyens efficaces de recouvrer les frais de l'ONE.</p>	<p>ONE (responsable), Secrétariat du Conseil du Trésor, Ressources naturelles Canada et Justice Canada.</p> <p>Ministères provinciaux de l'Énergie.</p> <p>Industrie de l'électricité et associations connexes.</p> <p>Sociétés pipelinères et associations connexes (par l'intermédiaire du Comité de liaison sur le recouvrement des coûts de l'ONE).</p>	<p>Achèvement de la phase I des consultations menées auprès de l'industrie et des parties concernées : juin 2005.</p> <p>Élaboration d'un tout nouveau concept de recouvrement des frais : décembre 2005.</p> <p>Phase 2 des consultations menées auprès de l'industrie et des parties concernées : mars 2006.</p> <p>Ébauche compétée des nouvelles dispositions du <i>Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie</i> qui touchent l'industrie de l'électricité : octobre 2006.</p> <p>Dépôt des modifications proposées au Parlement et au Sénat afin de respecter les exigences de la nouvelle <i>Loi sur les frais d'utilisation</i> : novembre 2006.</p> <p>Début du processus d'approbation officiel du règlement : mars 2007.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Initiative de renouvellement de la réglementation canadienne concernant les régions pionnières et les régions extracôtières :</p> <p>Actualisera et rationalisera les sept règlements de l'ONE qui régissent l'exploration et l'exploitation de gisements pétroliers dans toutes les zones extracôtières et les zones pionnières.</p>	<p>Donnera lieu à un régime réglementaire uniforme pour les particuliers et les entreprises travaillant dans les zones extracôtières du pays.</p> <p>Amènera les ministères et organismes fédéraux à coopérer avec les provinces et les territoires.</p> <p>Permettra d'enrichir la réglementation canadienne en y intégrant les pratiques exemplaires en vigueur à l'étranger.</p> <p>Renfermera des exigences axées sur les objectifs plutôt que des exigences normatives.</p> <p>Modernisera et rationalisera la réglementation actuelle.</p>	<p>Industrie du pétrole : Mise en place d'un régime de réglementation plus efficace et plus efficient pour les zones extracôtières du Canada.</p> <p>Provinces et territoires : Industrie énergétique extracôtière plus attrayante.</p>	<p>Initiative de coopération dirigée par les organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ONE (premier responsable) • Office Canada—Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtières • Office Canada—Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtières <p>Autres participants :</p> <p>Ministères fédéraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources naturelles Canada • Affaires indiennes et du Nord Canada <p>Gouvernements provinciaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terre-Neuve • Nouvelle-Écosse • Nouveau-Brunswick • Île-du-Prince-Édouard • Québec • Colombie-Britannique • Yukon • Territoires du Nord-Ouest 	<p>Fusion et mise à jour des règlements sur le forage, et sur la production et la rationalisation de l'exploitation : publication dans la <i>Gazette du Canada</i> au début de 2006 (objectif visé).</p> <p>Une fois cette étape franchie, début des travaux sur les règlements concernant les installations.</p> <p>Année d'achèvement prévue : 2009.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Portail Web sur la réglementation des ressources naturelles :</p> <p>Guichet unique dans Internet qui donne accès à des renseignements et à des ressources sur la réglementation fédérale concernant les ressources naturelles.</p> <p>Facilitera l'accès à l'information, aux ressources et aux personnes-ressources de différents ministères et organismes fédéraux en matière de réglementation sur les ressources naturelles.</p>	<p>Aidera les ministères et les organismes gouvernementaux à coordonner leurs services et à coopérer.</p> <p>S'inscrit dans une approche adoptée à l'échelle pangouvernementale pour répondre aux besoins du public et de clients précis.</p> <p>Prévoit des consultations auprès des parties concernées sur le contenu du portail et les composantes à y intégrer en priorité.</p>	<p>Public : Participation accrue du public et plus grande confiance dans le régime de réglementation du Canada. Meilleure connaissance et meilleure compréhension des règlements, des outils et des ressources ayant trait aux ressources naturelles. Plus grand respect de la réglementation.</p> <p>Petites entreprises : Réduction du temps passé à chercher de l'information, meilleurs incitatifs à lancer de nouvelles initiatives.</p> <p>Secteurs des ressources naturelles et industrie connexe : Moins de difficulté à cerner les exigences pertinentes et les outils de soutien accessibles. Allègement du fardeau réglementaire.</p> <p>Ministères et organes de réglementation : Aide possible pour la détermination des enjeux et pour l'élaboration de politiques. Échange d'information.</p> <p>Investisseurs : Meilleure compréhension et réduction de l'incertitude.</p>	<p>Ressources naturelles Canada (premier responsable).</p> <p>Participation d'autres ministères et organismes par l'intermédiaire d'un groupe consultatif interministériel.</p>	<p>Consultation et élaboration du contenu : automne 2005 (objectif visé).</p> <p>Amélioration du contenu et mise au point/mise à l'essai du portail : hiver 2006 (objectif visé).</p> <p>Extension et lancement du portail : printemps 2006 (objectif visé).</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Mise en œuvre de l'accord conclu avec la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) pour la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité :</p> <p>Simplifie l'accès au marché du fait que les organes d'homologation du matériel de télécommunication d'un pays exportateur partenaire sont reconnus aux fins des mises à l'essai et de l'homologation selon les exigences du pays importateur partenaire.</p> <p>La mise en œuvre du volet Canada–États-Unis–Mexique de l'accord de la CITEL pour la reconnaissance mutuelle s'inscrit dans le <i>Partenariat pour la sécurité et la prospérité</i> signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique en mars 2005.</p>	<p>Aligne le cadre de réglementation sur les besoins du marché.</p> <p>Réduit les coûts et le fardeau administratif des entreprises en rationalisant les processus d'essai et d'homologation entre pays et en diminuant le nombre d'essais effectués en double.</p> <p>Par le passé, chaque produit devait être mis à l'essai et homologué par le pays importateur après l'avoir été par le pays exportateur (au cours du procédé de fabrication). Désormais, la mise à l'essai et l'homologation peuvent être effectuées par un organe reconnu dans le pays exportateur, ce qui élimine les coûts et les inconvénients des essais et de l'homologation de matériel à l'étranger.</p>	<p>Fournisseurs de matériel : Réduction des délais et des coûts associés aux essais ou aux évaluations de la conformité faits en double pour certaines pièces d'équipement de télécommunication avant leur vente au Canada, au Mexique et aux États-Unis ainsi que dans d'autres pays signataires de l'accord au sein des Amériques.</p> <p>Élimination d'un important obstacle non tarifaire aux échanges commerciaux.</p> <p>Consommateurs : Réduction possible des coûts et accès à de nouveaux produits.</p>	<p>Industrie Canada.</p> <p>Département du Commerce des États-Unis–Mexique ministère des Communications et des Transports et ministère de l'Économie du Mexique.</p>	<p>Mise en œuvre de la phase I (acceptation des résultats des essais menés dans des laboratoires reconnus) : terminé aux États-Unis et au Canada en juin 2005. Début de la mise en œuvre au Mexique : prévu pour juin 2006.</p> <p>Mise en œuvre de la phase II (acceptation de l'homologation effectuée par des organes reconnus) : aux États-Unis et au Canada, après juin 2007; au Mexique, après 2008.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Normes d'homologation des aliments biologiques :</p> <p>Réglementation visant à introduire des normes nationales et un régime d'homologation pour les aliments biologiques afin de protéger le consommateur et de faciliter l'accès de l'industrie aux marchés étrangers.</p> <p>Le gouvernement fédéral sera la principale autorité compétente du régime biologique canadien de production biologique. Les organes d'homologation et d'accréditation privés et publics actuels seront intégrés.</p> <p>L'Union européenne exige que les pays qui exportent des aliments biologiques dans ses pays membres figurent sur une liste d'équivalence de pays tiers. Pour être placés sur cette liste, les pays tiers doivent être reconnus s'être dotés de règles de production biologique et d'un système d'inspection équivalents à ceux qui existent dans les pays de l'Union européenne. Le Canada ne peut pas répondre à ces exigences dans le contexte actuel, où l'adhésion aux normes est volontaire.</p>	<p>Nécessite un haut degré de coopération avec l'industrie et entre les gouvernements fédéral et provinciaux.</p> <p>Raffermit la confiance des consommateurs dans le système de production des aliments biologiques et leur permet de faire des choix plus éclairés.</p> <p>Permet d'établir un régime compatible avec les pratiques et les normes en vigueur à l'étranger.</p> <p>Permet de maintenir les mécanismes selon lesquels des tierces parties assurent l'intégrité du système et la vérification à la ferme, au nom du gouvernement. Cette façon de procéder est compatible avec les modèles internationaux.</p>	<p>Consommateurs : Protection accrue contre les pratiques frauduleuses et création d'un marché plus équitable.</p> <p>Industrie : Acceptation accrue des produits biologiques sur le marché intérieur et accès plus facile aux marchés étrangers.</p>	<p>Agence canadienne d'inspection des aliments (responsable), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et Commerce international Canada.</p> <p>L'Office des normes du gouvernement canadien élabore la norme nationale sur les aliments biologiques.</p> <p>Depuis qu'il a amorcé ses travaux en novembre 2004, le Groupe de travail interministériel sur les systèmes de production biologique a tenu 106 réunions un peu partout au Canada avec des producteurs d'aliments biologiques, des transformateurs, des organes d'homologation, des organes d'accréditation, des importateurs, des distributeurs, des gouvernements provinciaux et d'autres parties concernées, y compris les consommateurs.</p>	<p>Les consultations auprès des parties concernées sont en cours. Elles se poursuivront lorsque la norme nationale sur les produits biologiques sera finalisée et que le règlement proposé sera publié.</p> <p>Publication dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> : prévue pour mars 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Pratiques commerciales équitables et conformes à l'éthique—Fruits et légumes :</p> <p>Examen du <i>Règlement sur la délivrance de permis et l'arbitrage</i> et du <i>Règlement sur les fruits et les légumes frais</i>, en consultation avec les intervenants canadiens et nos partenaires internationaux. Renforcer le régime actuel de réglementation ainsi que les services d'inspection qui régissent les normes de classement des produits, les pratiques commerciales, le règlement des différends et la prévention de la fraude dans le commerce des produits agricoles périssables (fruits et légumes).</p> <p>Répond aux préoccupations au sein de l'industrie canadienne des fruits et légumes selon lesquelles des pratiques commerciales contraires à la morale minent la confiance dans leur industrie, les normes de classement des fruits et légumes frais au Canada ne reflètent pas les pratiques de commercialisation en vigueur et les services d'inspection à destination de l'ACIA ne sont pas dispensés en temps opportun.</p> <p>Projet pilote d'examen réglementaire s'inscrivant dans l'Initiative de réglementation intelligente.</p>	<p>Renforcera la coopération entre les signataires de l'ALENA en favorisant l'harmonisation des normes de classement et des pratiques commerciales en Amérique du Nord.</p> <p>Resserrera les liens de coopération entre les ministères et organismes fédéraux.</p> <p>Améliorera les normes de service pour l'inspection des produits.</p> <p>Permettra de gérer la réglementation et les modifications réglementaires de façon plus efficace.</p> <p>Accroîtra le leadership des parties concernées, les amènera à participer au processus de gestion réglementaire, accroîtra la transparence du régime de réglementation et en améliorera le cadre de responsabilisation.</p>	<p>Producteurs et expéditeurs de fruits et de légumes : Réduction des pertes et accroissement du rendement par suite d'une amélioration du cadre commercial.</p> <p>Grossistes et détaillants : Approvisionnement prévisible et fiable de fruits et de légumes de haute qualité qui sont sans danger pour la santé et accès à un meilleur service d'inspection à destination.</p> <p>Consommateurs : Approvisionnement fiable et abordable de fruits et de légumes de haute qualité qui ne présentent aucun danger pour la santé.</p>	<p>Agence canadienne d'inspection des aliments (responsable), Agriculture et Agroalimentaire Canada</p> <p>Industrie et associations de producteurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique, Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes, département américain de l'Agriculture.</p>	<p>Examen initial des pratiques commerciales et choix des solutions possibles aux problèmes : mars 2006.</p> <p>Mise en place du service amélioré d'inspection à destination de l'ACIA : 2005–2007 (objectif visé).</p> <p>Harmonisation des normes canado-américaines pour le classement des fruits et des légumes : 2005–2010 (objectif visé).</p> <p>Examen du cadre de réglementation, détermination préliminaire des améliorations à apporter et consultations : mars 2007 (objectif visé).</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Réglementation sur les engrais et les suppléments :</p> <p>Améliorer la définition, l'évaluation, l'atténuation et la gestion des risques par rapport à l'efficacité, à l'innocuité et à l'étiquetage des engrais et des suppléments. Proposer des modifications au processus d'homologation des produits.</p> <p>Projet pilote d'examen réglementaire s'inscrivant dans l'Initiative de réglementation intelligente.</p>	<p>Réduction du fardeau de la conformité réglementaire et accroissement de la rapidité et de l'efficacité du processus réglementaire par suite de la conception de programmes efficaces, de l'examen systématique de la réglementation, de l'élaboration et de la mise à jour des normes de prestation des services et de la diversification des modes de prestation.</p> <p>Meilleure coopération entre les organes de réglementation à l'échelle fédérale-provinciale et à l'échelle internationale.</p> <p>Coordination accrue entre ministères et organismes fédéraux, transparence accrue et mobilisation des parties concernées face au processus réglementaire, par suite de l'établissement d'un cadre de consultation permanent.</p>	<p>Grand public : Assurance accrue en ce qui concerne l'innocuité, et l'efficacité et l'étiquetage adéquat des engrais et des suppléments.</p> <p>Industrie des engrais et des suppléments : Prévisibilité et efficacité accrues du régime de réglementation.</p> <p>Producteurs agricoles : Meilleur accès à des engrais et à des suppléments fiables et sans danger.</p>	<p>ACIA (responsable), Santé Canada.</p> <p>Associations industrielles, groupes de consommateurs, gouvernements provinciaux et administrations municipales.</p>	<p>Première phase d'élaboration d'un cadre de consultation permanent renforcé : mars 2006.</p> <p>Consultations préliminaires sur les modifications réglementaires proposées pour accroître la durée de validité de l'homologation : mars 2006.</p> <p>Première phase de restructuration du programme : juillet 2006.</p> <p>Examen initial de solutions de rechange pour la mise en œuvre du Programme canadien de contrôle de la qualité des engrais : novembre 2006.</p> <p>Consultations et élaboration des normes de service proposées pour l'homologation d'un nouveau produit : mars 2007.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Règlements sur les semences :</p> <p>Créer un régime d'enregistrement des variétés qui réponde mieux aux besoins d'un secteur agroalimentaire en évolution.</p> <p>Initiative conçue pour renforcer le cadre de réglementation et pour faciliter la modernisation des règlements, des programmes et des processus consultatifs connexes, en particulier ceux qui ont trait à la production, l'importation et la vente de semences.</p> <p>Projet pilote d'examen réglementaire s'inscrivant dans l'Initiative de réglementation intelligente.</p>	<p>Coopération accrue des organes de réglementation à l'échelle fédérale-provinciale et à l'échelle internationale et meilleure coordination entre les ministères et organismes de réglementation grâce à un cadre de discussion renforcé.</p> <p>Participation accrue des parties concernées et des citoyens au processus de réglementation grâce à un forum de consultation.</p> <p>Réduction du fardeau de la conformité réglementaire dans certains secteurs par la simplification et l'assouplissement du système d'enregistrement des variétés.</p> <p>Accroissement de l'efficacité et de la rapidité du processus de réglementation grâce à un processus de consultation fondé sur le consensus et à la modernisation des règlements sur les semences.</p>	<p>Public : Plus grande transparence du régime de réglementation et confiance accrue de la part du public.</p> <p>Industrie des semences : Prévisibilité, souplesse et efficacité accrues du régime de réglementation et accroissement du taux d'innovation et de commercialisation de produits.</p> <p>Producteurs agricoles : Participation accrue au régime de réglementation des semences et meilleur accès aux semences d'une gamme variée de cultures.</p>	<p>ACIA (responsable), ACC, Commission canadienne des grains.</p> <p>Associations industrielles, groupes de producteurs agricoles, société civile.</p>	<p>Achèvement de la première phase d'élaboration d'un cadre de consultation permanent renforcé : mars 2006 (objectif visé).</p> <p>Fin des consultations préliminaires sur les modifications proposées au régime d'enregistrement des variétés : mars 2006 (objectif visé).</p> <p>Introduction et implantation des changements au régime d'enregistrement des variétés : mars 2007 (objectif visé).</p> <p>Examen et détermination des autres améliorations à apporter en priorité au régime de réglementation des semences : en cours.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p><i>Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations (projet de loi)</i></p> <p>Cette loi permettra au gouvernement fédéral d'adopter, à la demande d'une Première nation, des règlements qui comblent les lacunes en matière de réglementation des projets proposés dans les réserves.</p> <p>Ces règlements, fondés sur les règlements provinciaux en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité qui s'appliquent au cas par cas à des projets semblables menés hors réserve, viseraient certaines activités et terres des réserves. Ces règlements permettraient d'accroître la certitude afin de renforcer le développement économique dans les réserves.</p>	<p>Comble certaines lacunes en matière de réglementation. Dans de nombreux cas, les lois fédérales actuelles ne répondent pas aux besoins de ce type de projets. En revanche, de nombreux règlements provinciaux s'appliquent à des projets semblables hors réserve, mais, pour des raisons constitutionnelles, ne s'appliquent pas aux réserves.</p> <p>Misera sur l'infrastructure provinciale en place aux fins de l'inspection et du contrôle d'application par suite d'ententes avec les provinces et les Premières nations.</p> <p>Les règlements seront élaborés à la demande des différentes Premières nations et s'appliqueront à un projet et à des terres de réserves en particulier.</p>	<p>Les Premières nations : L'initiative constitue la pierre angulaire de l'engagement du Canada à donner aux Premières nations les outils nécessaires pour leur développement économique. De plus, elle vient réduire l'écart avec les autres Canadiens en ce qui a trait aux facteurs socioéconomiques, comme la santé et le revenu.</p> <p>L'industrie : L'initiative offre une plus grande certitude aux investisseurs et aux partenaires à l'égard du développement économique dans les réserves grâce à un cadre réglementaire familier.</p> <p>Les provinces : Dans une même province, l'initiative assure l'égalité des chances des projets semblables.</p> <p>Les Canadiens : L'initiative favorise le développement économique dans les réserves et crée des possibilités hors réserve tout en assurant la santé et la sécurité de l'environnement et de la population.</p>	<p>Ministère responsable : Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement Canada • Participation des Premières nations de l'Alberta, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan • L'Alberta et l'Ontario 	<p>Présentation du projet de loi : automne 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p><i>Règlement sur les activités assujetties à une évaluation, les exceptions et les projets du comité de direction :</i></p> <p>Élaboré conformément à la <i>Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon</i>, ce règlement déterminera les types de projets qui seront assujettis à l'évaluation environnementale (EE) au Yukon, ou en seront exemptés. Créé aux termes des ententes sur les revendications territoriales au Yukon.</p> <p>Nécessite la mise sur pied d'un groupe de travail multilatéral à des fins de consultation et de négociation.</p>	<p>Élaboré d'un commun accord dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement fédéral, l'administration territoriale et les Premières nations du Yukon. Intègre le principe « une seule évaluation par projet » qui vient réduire le chevauchement et l'incertitude.</p> <p>Rassemble les autorités compétentes fédérales et territoriales en matière d'EE.</p>	<p>Les industries et la population du Yukon : Régime d'évaluation environnementale et socioéconomique efficace qui respecte les obligations fédérales en vertu des ententes sur les revendications territoriales. L'initiative précise quels sont les projets de développement qui feront l'objet ou non d'une EE, accroît la certitude et la cohérence et assure une utilisation optimale des ressources financières.</p>	<p>AINC (responsable), en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, comme Pêches et Océans Canada, Transports Canada et Environnement Canada.</p> <p>Parmi les autres participants, mentionnons l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), l'administration territoriale et le Conseil des Premières nations du Yukon.</p>	<p>Approbation finale et publication dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie II : décembre 2005 (date cible).</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Projet de <i>Loi sur la gestion des ressources du Nunavut</i> :</p> <p>Fixe le cadre d'évaluation environnementale (EE) et d'aménagement des terres au Nunavut.</p> <p>Il s'agit de la dernière obligation législative prévue aux termes des ententes sur les revendications territoriales du Nunavut.</p>	<p>La loi accroîtra la certitude, la clarté et la cohérence en matière d'EE et d'aménagement des terres au Nunavut.</p> <p>Elle définira les champs d'application du processus fédéral ou territorial d'évaluation environnementale.</p> <p>Par rapport à l'actuel processus de revendications territoriales, elle permet l'inclusion de plus de détails sur le fonctionnement du régime, notamment sur les responsabilités, les délais, l'inclusion et l'exclusion de certains projets, etc.</p> <p>Sera élaborée par un groupe de travail législatif multilatéral, auquel participeront le gouvernement du Canada, le Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et la Commission d'aménagement du Nunavut.</p>	<p>L'industrie et la population du Nunavut : Elle favorisera les possibilités de développement et fournira un régime de ressources plus clair, plus cohérent et plus prévisible, tout en protégeant l'environnement.</p>	<p>AINC, ACEE.</p> <p>De concert avec le Nunavut et NTI, on consultera les grandes organisations industrielles et d'autres intervenants majeurs.</p>	<p>Le projet de loi devrait pouvoir être déposé en décembre 2006.</p> <p>Des consultations se tiendront durant toute la durée du processus d'élaboration du projet de loi.</p>

7. Initiatives achevées

Initiatives annoncées dans le rapport de mars 2005 qui en sont à l'étape de la mise en œuvre :

1. **Étiquetage des ingrédients contenus dans les cosmétiques** : Le Règlement entrera en vigueur en novembre 2006, à l'issue d'une période de mise en œuvre de deux ans destinée à permettre à l'industrie d'écouler les stocks existants et de préparer de nouvelles étiquettes pour les produits. Ainsi, les consommateurs et les professionnels de la santé connaîtront tous les ingrédients qui entrent dans la préparation des cosmétiques et pourront réagir plus efficacement aux effets indésirables.
2. **Protocoles d'entente relatifs aux évaluations environnementales de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières du large de la côte Est** : Les protocoles ont été signés, ce qui facilitera la mise en œuvre d'un processus simplifié pour le prochain grand projet de mise en valeur des ressources au large des côtes de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve-et-Labrador. Ainsi, les chevauchements et les retards seront éliminés, ce qui créera un climat d'investissement concurrentiel dans ce secteur.

3. **Modification du Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral (2001)** : Le Règlement est entré en vigueur en mars 2005 pour permettre aux sociétés fédérales régies par la US Securities and Exchange Commission d'établir et de faire vérifier leurs états financiers à l'aide des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis. Le nouveau règlement réduit les risques de chevauchement et évite aux entreprises de régime fédéral qui doivent se plier aux règlements américains sur les valeurs mobilières d'avoir à préparer et à faire vérifier deux séries d'états financiers.